

PARIS, le 6 juillet 2007- n° 156 /D130

Formation DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

Réunion du 24 mai 2007

Compte rendu de l'examen
de l'avant-projet de programme statistique pour 2008

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
PROJET D'AVIS	35
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION	36
AVIS D'OPPORTUNITÉ	37

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2008 à la formation Démographie, conditions de vie réunie le 24 mai 2007.

INSEE

- Direction des statistiques démographiques et sociales
 - Département de la démographie
 - Mission Répertoires et mouvement de la population
 - Mission Base permanente d'équipements
 - Mission Estimations localisées de population
 - Cellule statistiques et études sur l'immigration
 - Division enquêtes et études démographiques
 - Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages
 - Division prix à la consommation
 - Division conditions de vie des ménages
 - Unité Recensements de la population
 - Cellule infrastructures géographiques

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES - INED**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

- Département des études, de la prospective et des statistiques

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Direction centrale de la police judiciaire

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

- Direction du personnel et de l'administration -
 - Mission des études, de l'observation et des statistiques

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- Sous-direction de la statistique, des études et de la documentation

INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE SÉCURITÉ

- Observatoire national de la délinquance - OND

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION DEMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE
- 24 mai 2007 -

Président : Robert ROCHEFORT, Directeur général du Credoc

Rapporteur : Stéfan LOLLIVIER, Directeur des statistiques démographiques et sociales (INSEE)

Responsable de la formation : Marie-Christine CHAMBET-ROSSET (01 41 17 52 65)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I. SUIVI DES AVIS DONNÉS SUR LE PROGRAMME 2007	5
II. EXAMEN DE L'AVANT-PROJET DE PROGRAMME STATISTIQUE POUR 2008	6
1- Exposé synthétique	6
2 - Débat	7
3 - Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité	9
III. LES QUESTIONS SENSIBLES SUR L'IDENTITÉ ET L'ORIGINE DANS L'ENQUÊTE TRAJECTOIRES ET ORIGINES	20
1 -Présentation	20
2 - Le point de vue de la Cnil	24
3 - Débat	25
IV. PROJET D'AVIS DE LA FORMATION POUR 2008	34

LISTE DES PARTICIPANTS :

M.	Jérôme ACCARDO	INSEE
Mme	Elisabeth ALGAVA	INSEE
M.	Cris BEAUCHEMIN	INED
Mme	Catherine BORREL	INSEE
Mme	Jeannine CARDONA	DEPS MIN CULTURE
M.	Luis CASES	INSEE
M.	Michel CASTELLAN	INSEE
Mme	Marie-Christine CHAMBET-ROSSET	CNIS
M.	Philippe CHANTEPIE	DEPS MIN CULTURE
Mme	Barbara CHRISTIAN	Intersyndicale Insee
M.	Dominique CROSNIER	MEOS MIN JEUNESSE SPORTS
M.	Philippe CUNEO	Secrétaire général du Cnis
M.	Jean-Philippe DAMAIS	
Mme	Anne DEBET	CNIL
M.	Guy DESPLANQUES	INSEE
Mme	Anne DOLEZ	CNIS
Mme	Françoise DUSSERT	Secrétaire générale adjointe du Cnis
M.	Thierry FABRE	BIPE
M.	François HÉRAN	INED
M.	Stéphane JUGNOT	INSEE
M.	Alexandre KYCH	CNRS
M.	Jean-Pierre LE GLEAU	INSEE
M.	Thomas LE JEANNIC	INSEE
M.	Stéfan LOLLIVIER	INSEE
M.	Efi MARKOU	INED
Mme	Laure MOGUEROU	INED
M.	Davis MOMBEL	INSEE
M.	Philippe MONIER	INSEE
Mme	Sylvie OCTOBRE	DEPS MIN CULTURE
Mme	Françoise PICHAVANT	AGENCE D'URBANISME REG GRENOBLE
M.	Fabrice PRUVOST	CGT
M.	Cyril RIZK	OBS NATIONAL DE LA DELINQUANCE
M.	Robert ROCHEFORT	CREDOC
Mme	Barbara SERRANO	CFDT
M.	Nadir SIDHOUM	ANPE
M.	Patrick SIMON	INED
M.	Bernard SUJOBERT	INSEE
M.	Christophe TERRIER	CNIS

Absent excusé :

Mme	Jacqueline COSTA-LASCOUX	OSII
-----	--------------------------	------

Robert ROCHEFORT, Président

Bonjour à tous. Je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui dans cette formation que j'ai fréquentée il y a quelques années, lorsque j'étais à la tête d'un service producteur.

Avant toute chose, je dois vous présenter les excuses de Jacqueline COSTA-LASCOUX qui, pour des raisons familiales, ne pourra participer aux débats.

L'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui comprend les points classiques, avec le suivi des avis et l'examen des avant-projets de programme statistique, et un sujet particulièrement important sur les questions sensibles sur l'identité et l'origine dans l'enquête Trajectoire et origines. Du reste, je me félicite que les sujets abordés soient au cœur de la demande sociale et que la statistique publique demeure attentive aux besoins des utilisateurs et des décideurs. Nous commencerons par le suivi des avis donnés fin 2006.

I. SUIVI DES AVIS DONNÉS SUR LE PROGRAMME 2007

Stéfan LOLLIVIER, Rapporteur

Nous allons faire le point sur les différents avis donnés par la formation l'an passé, auxquels j'ai joint ceux de l'Interinformation statistiques sociales.

Sur les questions de sécurité et de délinquance (avis n°1), le programme statistique suit son cours. En effet, la première enquête de victimation aux standards internationaux s'est déroulée en début d'année, avec un module entièrement sécurisé sur les violences intrafamiliales, la collecte avec casque audio garantissant une totale confidentialité. Les résultats devraient être disponibles au troisième ou quatrième trimestre de cette année dans les publications de l'Observatoire National de la délinquance (OND) et l'Insee.

Par ailleurs, le service statistique du Ministère de la justice représente la statistique publique française au sein d'une *task force* d'Eurostat, qui travaille à l'harmonisation, au niveau européen, des données relatives à la sécurité. Nous suivons attentivement ces travaux qui nous permettent d'anticiper les demandes à venir.

Enfin, l'OND poursuit son exploration des sources administratives, sans pour autant exploiter encore les fichiers détail. L'observatoire a quand même fourni cette année des données plus finement localisées, avec la publication des atteintes aux biens et aux personnes aux niveaux départemental et régional.

En ce qui concerne la population immigrée (avis n°2), je n'anticiperai pas sur l'ordre du jour de la séance. Je mentionne tout de même le travail considérable fourni par les équipes de conception pour faire le tri entre les besoins et respecter un format d'enquête. A ce propos, le comité du label demande à la formation de réaffirmer l'avis d'opportunité sur cette enquête avec un double codicille : la durée de passation du questionnaire sera portée à 1h30 en raison des nombreux sujets abordés et des difficultés pour communiquer avec certains répondants ; et nous enverrons par courrier aux 15-24 ans un questionnaire complémentaire portant sur la transmission familiale des valeurs et la carrière scolaire des jeunes.

Le troisième avis donné l'an dernier concernait les flux migratoires. Dans ce domaine, le projet de règlement qui nous posait problème est actuellement en réexamen. Eurostat a avancé par rapport aux demandes de statistiques moins précises. Cela étant, les statistiques d'émigration continueront à être demandées dans la même catégorisation que les statistiques d'immigration, ce qui posera forcément problème. Par ailleurs, le débat continue sur la prise en compte ou non des titres de séjour de moins d'un an, essentiellement les étudiants. Nous nous sommes entendus avec la Cour des Comptes et la Direction des populations et des migrations (DPM) pour avoir les mêmes concepts, plutôt sans les étudiants. Mais l'Osii voudrait maintenant les intégrer. En somme, le dossier avance doucement, en dépit de nombreuses difficultés méthodologiques.

L'Interinformation statistiques sociales a repris le flambeau de l'enquête longitudinale française depuis l'enfance (ELFE) et a émis un avis d'opportunité de principe. Le sujet sera réapprofondi lors de la réunion du 6 juin prochain, exclusivement consacrée aux aspects techniques, méthodologiques et

éthiques du projet Elfe. Parallèlement, le premier test complet de l'enquête à huit semaines sera sur le terrain à l'été. L'enquête devrait débuter comme prévu au début de l'année 2009.

A propos du recensement, la quatrième enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions. Elle a été précédée, comme c'est l'habitude, par une conférence de presse sur différents sujets : le bilan démographique, produit « dérivé » puisque le recensement n'intervient pas seul dans ce bilan, et deux sujets spécifiques, l'étalement urbain et le marché du travail. Pour l'an prochain, *a priori*, on devrait s'orienter, toujours autour du bilan démographique, vers une analyse ménage/famille du recensement, en particulier avec des chiffres très demandés sur le nombre de ménages en fonction de leur composition. En effet, les dernières données solides remontent à 1999 et les sources alternatives ne sont pas nombreuses. Ce sera la dernière conférence du premier cycle de recensement. En 2009, nous fournirons les populations légales.

Parallèlement, la commission nationale d'évaluation poursuit très sérieusement ses travaux en se focalisant sur le coût des enquêtes de recensement pour les communes, à partir d'une enquête statistique.

Robert ROCHEFORT

Y-a-t-il des remarques concernant le suivi de ces travaux ?

Sur le codicille de l'avis d'opportunité du projet d'enquête sur les populations immigrées, je ne crois pas qu'il y ait d'opposition ?

Le double codicille à l'avis d'opportunité de l'enquête Trajectoires et origines recueille un avis favorable de la formation.

II. EXAMEN DE L'AVANT-PROJET DE PROGRAMME STATISTIQUE POUR 2008

1- Exposé synthétique

Stéfan LOLLIVIER

Ma présentation a pour but de vous restituer une sélection, forcément arbitraire, du vaste programme statistique pour 2008.

Tout d'abord, je souhaiterais évoquer la Base du Répertoire des Personnes Physiques (BRPP) pour vous signaler qu'un audit de modernisation lancé par Bercy préconise une dématérialisation accrue, afin d'accélérer la mise à jour et la fiabilité des données.

En ce qui concerne le recensement, 2008 sera la dernière collecte du cycle initial et, aux termes de la loi, les populations légales seront publiées avant le début de l'année 2009. Nous poursuivons notre réflexion sur l'utilisation du référentiel à grande échelle (RGE) que met au point l'Institut Géographique National (IGN) pour l'ensemble du territoire. Le RGE pourrait fournir de l'information auxiliaire précieuse pour améliorer le Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL) sur les communes de plus de 10 000 habitants. Et à moyen terme le RGE pourrait servir de base de géo référencement des communes de moins de 10 000 habitants dans un certain nombre de sources administratives ou statistiques.

En matière d'enquêtes démographiques, l'Ined continue de travailler à la mise en place du dispositif ERFI (étude des relations familiales et intergénérationnelles). Rappelons qu'il s'agit d'une enquête internationale de premier plan, panéalisée sur trois visites, qui pourra fournir des données essentielles sur la compréhension de ces sujets. La deuxième visite est actuellement en préparation.

Je ne reviens pas sur l'enquête Trajectoires et Origines (TeO) dont l'Insee et l'Ined assurent le pilotage, nous en parlerons tout à l'heure.

Le suivi de la cohorte d'enfants ELFE sera, comme je l'ai déjà dit, le sujet unique d'une demi-journée de réunion de l'Interinformation statistiques sociales. C'est un sujet extrêmement important à mes yeux.

Il me faut, par ailleurs, évoquer les très nombreuses enquêtes de l'INED, sur les questions de démographie, de natalité, etc.

Dans le domaine des prix, les travaux d'amélioration de la qualité s'accompagnent de projets pour avancer sur les aspects régionaux et ultramarins. Ainsi, il est prévu de reproduire dans les DOM l'enquête que nous avons faite l'an dernier, de comparaison spatiale des niveaux de prix dans l'alimentaire entre la Corse et une partie du continent. De plus, en 2008 les applications « prix à la consommation » des DOM et de la Métropole devraient être fusionnées, conformément aux engagements qui étaient les miens de ne pas traiter les DOM différemment de la métropole. A ce propos, vous noterez que la quasi totalité des enquêtes sont à présent effectuées également dans les DOM. Par ailleurs, dans l'hypothèse où Eurostat demanderait l'intégration des loyers des propriétaires occupants dans l'IPCH, nous souhaiterions conserver dans notre dispositif de publication l'IPC « classique », tout en présentant régulièrement des variantes intégrant ces loyers.

En matière de sécurité et de délinquance, les travaux impliquant le service statistique du Ministère de la justice, l'OND, le Ministère de l'intérieur et l'Insee se poursuivent. L'utilisation des sources administratives se développe, j'espère que l'OND pourra un jour accéder aux sources complètes et non plus à de simples extraits. Il faut saluer la poursuite de l'informatisation des fichiers du Ministère de la justice (Répertoire général civil et infocentre) et la deuxième édition de l'enquête auprès des justiciables. Enfin, dans le contexte européen, les données de victimation et de la délinquance font l'objet d'une attention toute particulière.

Je vais m'arrêter là. Nous pouvons approfondir certains points ou en aborder d'autres si vous le souhaitez.

2 - Débat

Fabrice PRUVOST, CGT

La CGT avait demandé en 2005 une information régulière sur deux aspects, qui ne sont pas évoqués dans le document, concernant l'échantillon démographique permanent (EDP) : la protection des personnes figurant dans le panel et celle des données collectées les concernant ; la possibilité de combinaison de statistiques d'origine administrative avec les données issues de l'enquête. L'avant-projet indique, en page 7, que « la refonte de l'EDP se poursuivra, notamment pour réfléchir à la possibilité d'intégrer des informations issues de sources administratives ». Je souhaiterais, aujourd'hui, obtenir un complément d'information sur cette réflexion.

Ma deuxième remarque concerne la réunion du 6 juin consacrée à l'enquête ELFE. La CGT souhaiterait obtenir les documents utiles bien avant la tenue de la réunion, afin d'y réfléchir de manière approfondie.

Concernant l'indice des prix à la consommation, il y a des points positifs. La CGT est intervenue à plusieurs reprises dans le passé pour critiquer le caractère trop peu différencié de ces statistiques, la non distinction de différentes situations (CSP, niveaux de revenu, statut d'occupation du logement,...), et pour souhaiter la publication régulière d'informations sur le traitement de l'effet qualité dans l'indice. Elle considère que la mise en place d'un indice expérimental relatif aux dépenses des propriétaires occupants est un point positif tout comme l'attention portée à l'amélioration de la qualité de l'IPC. Néanmoins, la CGT se demande si la « diffusion plus diversifiée et mieux adaptée de l'IPC à la demande », évoquée dans l'avant-projet, fait référence à l'indice de prix personnalisé que l'Insee propose sur son site depuis plusieurs mois ?

Enfin, nous nous interrogeons sur le choix de la tranche d'âge dans l'enquête sur la mesure de la diversité en France. Pourquoi, en effet, ne pas élargir l'échantillon au-delà de 60 ans, dans la mesure où ces personnes représenteront une part toujours plus importante de la population ? Par ailleurs, les présupposés et les attendus de cette enquête sont traités de manière très succincte dans l'avant projet.

Stéfan LOLLIVIER

Je n'ai pas parlé de l'échantillon démographique permanent car dans mon esprit il relève davantage de l'Interinformation statistiques sociales. La gestion de l'EDP et des fichiers administratifs ont notamment été évoqués dans le rapport Freyssinet sur les niveaux de vie et les inégalités. Cela étant, notre programme avance. La Cnil a donné son autorisation pour étendre l'échantillon aux mois de janvier, avril et juillet.

Concernant l'utilisation de l'EDP comme ossature, par rapport à d'autres sources administratives, le travail a commencé sur les panels de salaires comme cela a été indiqué à la formation Emploi-revenus. C'est un point important pour la connaissance statistique. Par ailleurs, le dossier sur l'enrichissement de l'EDP par les causes de décès est en cours de discussion avec la Cnil, et nous avançons dans l'instruction de celui sur l'utilisation des sources de revenus.

En ce qui concerne l'économie générale du système, nous travaillons sur la manière de sécuriser les données. L'idée est de constituer des bases de données séparées, reliées au coup par coup, sur autorisation spécifique de la Cnil, et du Cnis pour les utilisations statistiques.

Stéphane JUGNOT, Insee

En effet, la seule évolution majeure est le passage à seize jours, dans le cadre de l'existant. Pour l'avenir, nous envisageons effectivement une organisation en silos thématiques. La mise à disposition des données devrait s'opérer sur la base de rapprochements par projet – un projet étant caractérisé par un but, une durée et des chercheurs identifiés. Quant à l'élargissement à d'autres données, il conviendra de revenir sur cette question en 2008.

Stéfan LOLLIVIER

S'agissant de la cohorte d'enfant de l'enquête ELFE, je prends bonne note de la demande de mise à disposition des documents.

Stéphane JUGNOT

Il a été convenu que les documents, dont la plaquette, seraient transmis avant la fin du mois, quelques jours avant la réunion du 6 juin.

Stéfan LOLLIVIER

En ce qui concerne l'IPC, je vous remercie des remarques positives, cela fait toujours plaisir, d'autant que l'indice est toujours critiqué par un certain nombre de personnes. La diffusion mieux adaptée à la demande va bien au-delà du calculateur mis en ligne, outil pédagogique qui illustre le fait que, sauf exception, les choix que l'on peut faire sur les pondérations n'ont pas d'impact considérable sur l'indice de prix. Notre intention est bien de poursuivre dans la dimension que vous avez évoquée, en publiant des indices annuels en fonction de catégories fines de personnes, ou tenant compte du statut de propriétaire ou locataire et sur les aspects qualité. De fait, il est vrai que l'indice des prix ne prend pas en compte les effets qualité et qu'il n'a pas à le faire. Mais les consommateurs n'ont pas toujours le choix de la qualité, d'autant que certains produits peuvent disparaître.

Enfin, concernant l'enquête sur la mesure de la diversité en France, il me semble que le fait de restreindre l'échantillon aux personnes de moins de 60 ans est un choix délibéré.

Catherine BORREL, Insee

Pour cette enquête nous avons raisonné à budget constant. Nous visons, pour les immigrés, 9 500 questionnaires remplis. Exclure de l'enquête les plus de 60 ans permet de cibler davantage les populations issues des nouvelles vagues d'immigration, en surreprésentant les populations venues notamment de Turquie et d'Afrique noire. En outre, une enquête de la CNAV, datant de 2002, portait déjà sur les immigrés de 45 ans et plus. Enfin, le fait d'interroger des personnes âgées aurait nécessité d'inclure des questions supplémentaires portant sur le passage à la retraite, la santé et la

dépendance dans un questionnaire déjà très long. Le choix a donc été fait de cibler des catégories relativement jeunes.

Robert ROCHEFORT

Le recul de la vieillesse ne nous permet plus de considérer les individus « vieux » comme des personnes âgées à partir de 60 ans. Les statisticiens devront adapter les classes d'âges et utiliser d'autres terminologies !

En complément des questions qui ont été posées, je voudrais revenir à ce qu'a dit Stéfán LOLLIVIER sur la prise en compte du logement dans l'indice des prix. Il n'a pas utilisé exactement le terme de « dépenses des propriétaires occupant leur logement » figurant dans l'avant projet, qui mentionne une première production d'indices partiels en 2007. Dans l'exposé oral, il a été fait référence à groupe de travail d'Eurostat avec une échéance moins rapprochée. Que faut-il croire, au moins sur le deuxième point ?

Stéfán LOLLIVIER

Les deux sont vrais. Nous avons déjà publié en 2007 des informations sur la prise en compte des prix pour les propriétaires occupants. La question des loyers fictifs dans l'indice des prix est théoriquement complexe. Deux écoles s'affrontent et rien n'est arrêté du côté communautaire. On peut, et c'est ce que nous faisons actuellement, imputer simplement les dépenses aux propriétaires comme s'ils étaient locataires en calculant des loyers par méthode économétrique. On peut aussi tenir compte des prix des logements vendus, ce qui pose de redoutables problèmes de pondération. Enfin, une troisième école plus hédonique fait également débat au sein d'Eurostat.

Robert ROCHEFORT

Cela veut dire qu'il n'y aura probablement pas d'indices partiels en 2007 ou ferez-vous un indice partiel sans attendre l'arbitrage d'Eurostat sur la méthode à retenir ?

Stéfán LOLLIVIER

Nous ne sommes pas contraints par Eurostat.

3 - Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

Robert ROCHEFORT

Si vous êtes satisfaits de l'information fournie par le document écrit et qu'il n'y a pas d'autres interventions sur les avant-projets de programme, je vous propose d'examiner différents projets d'enquêtes dont certains sont récurrents.

- *Enquête répondant à une demande européenne*
- **Enquête de conjoncture auprès des ménages – Insee**

Thomas LE JEANNIC, Insee

La Division conditions de vie des ménages prend en charge l'exécution de cette enquête, bien que les résultats soient analysés par le Département de la conjoncture.

L'enquête de conjoncture auprès des ménages (CAMME) date de 1958, elle est produite à un rythme mensuel depuis 1986. Elle répond à une demande européenne dans le cadre de l'harmonisation des enquêtes de conjoncture.

Ce contexte européen impose un questionnement très strict, ainsi que des contraintes en termes de calendrier, tant pour la production que pour la diffusion.

La collecte des informations est effectuée chaque mois, sur une période de deux à trois semaines, et les résultats sont publiés en fin de mois.

L'objectif est de connaître l'opinion des ménages sur la conjoncture économique du pays (situation économique générale ; inflation ; chômage ; opportunité d'acheter des biens d'équipement ; épargne) ; ainsi que sur leur situation personnelle (achats de biens d'équipement ; situation financière ; épargne). Les ménages sont interrogés sur les douze derniers mois, de même que sur les douze mois à venir. Au-delà du diagnostique conjoncturel, il s'agit donc d'anticiper les comportements de consommation et d'épargne des ménages.

La Division des comptes trimestriels de l'Insee désaisonnalise ensuite ces résultats et calcule des soldes d'opinion qui sont généralement repris par les médias sous le titre de « moral des français ».

L'enquête est relativement courte et légère (13 minutes pour la première vague et 8 minutes pour les deux suivantes), près de 2 000 personnes sont interrogées chaque mois, durant 3 mois consécutifs. Elle est réalisée par téléphone, ce qui permet de réduire aussi bien les coûts que les délais.

Chaque mois, un échantillon entrant de 1 100 numéros de téléphone fixes, issus du fichier des 18 millions d'abonnés de l'opérateur historique France Télécom, est fourni par un annuaire. Cela étant, certains ménages ne veulent pas qu'on les joigne (listes rouge et orange), d'autres choisissent la téléphonie mobile ou le dégroupage, ce qui entraîne des biais. Nous utilisons l'enquête emploi pour en redresser un certain nombre. Par ailleurs, les soldes d'opinion sont calculés en évolution, plutôt qu'en niveau, ce qui limite l'impact de ces biais.

Nous réfléchissons à la manière d'enrichir la base de données de l'annuaire notamment pour certains dégroupements. Par ailleurs, l'enquête TIC sera faite cette année à la fois par téléphone et en face à face. Nous en profiterons pour poser les questions de l'enquête CAMME en face à face. Cela nous permettra de mesurer l'éventuel biais avec l'échantillon téléphonique.

Enfin, le dispositif CAMME propose également des micro-plateformes, d'une vingtaine de questions permettant de répondre à des besoins ponctuels et urgents. Nous avons traité des sujets comme, par exemple, les modes de réception de la télévision ou encore le passage à l'euro. Ces micro-plateformes permettent de recueillir des informations sur la formation de l'opinion sur des sujets variés, de façon souple et rapide.

Robert ROCHEFORT

Cette enquête est d'une grande importance.

Les ménages sont donc interrogés trois mois de suite et l'échantillon est renouvelé chaque mois. Il n'y a pas de choc tous les trois mois au niveau du panel ?

Thomas LE JEANNIC

Non, un tiers de l'échantillon est renouvelé chaque mois.

Robert ROCHEFORT

Par ailleurs, je ne suis pas sûr qu'une enquête au téléphone présente un biais par rapport à une enquête en face à face. De fait, étrangement, ces deux méthodologies ne donnent pas les mêmes types de résultats. Mais, nul n'est capable de dire laquelle présente un biais par rapport à l'autre.

Concernant les échantillons, il me semble qu'il n'est pas utile de passer du temps à corriger les biais dus au fait d'avoir uniquement les abonnés au téléphone fixe de France Télécom dans la base de sondage. En effet, étant donné l'évolution rapide des pratiques en matière de téléphonie, qui ne sont pas les mêmes selon la catégorie et l'âge, ne pouvez-vous envisager d'intégrer au plus vite des annuaires de numéros mobiles et de dégroupements que les opérateurs devraient pouvoir fournir ?

Thomas LE JEANNIC

Nous étudions la question, le problème étant la définition des unités statistiques en cas de prise en compte des numéros mobiles. En effet, l'enquête a pour objet de recueillir l'opinion des ménages et non des individus. De plus, l'intégration d'un annuaire de numéros mobiles nous obligerait à prendre des précautions pour limiter les risques de doubles comptes.

Stéfan LOLLIVIER

Nous avons le projet d'améliorer la qualité de la base de sondage.

Robert ROCHEFORT

Cela étant, je n'imagine pas la formation émettre un avis défavorable sur cette enquête.

Jean-Pierre LE GLEAU, Insee

L'avis d'opportunité porte-t-il sur le principe général des micro-plateformes ou faudra-t-il prendre un avis sur chacune d'entre elles ? Par ailleurs, je m'interroge sur les modalités de diffusion des résultats de ces micro-plateformes.

Stéfan LOLLIVIER

A l'origine, il y avait un accord de principe sur ces micro-plateformes et il était entendu qu'il y aurait *a posteriori* une restitution au Comité du label.

Thomas LE JEANNIC

Il est vrai que nous n'avons pas fait de restitution au label, je le note pour l'avenir. Les questions posées dans le cadre de ces micro-plateformes n'ont pas un caractère obligatoire pour les personnes interrogées. Les micro-plateformes sont en réalité peu nombreuses (deux en 2006 et en 2007) et ont pour objet de répondre à des demandes spécifiques. Elles n'ont donc pas vocation à être diffusées largement. De fait, il n'existe aucune pratique régulière de diffusion des résultats.

Robert ROCHEFORT

Les répondants sont-ils informés du caractère non-obligatoire de ces questions ?

Thomas LE JEANNIC

Ils reçoivent un courrier leur rappelant le caractère obligatoire des questions portant sur les éléments économiques. De plus, il me semble que le caractère facultatif des questions supplémentaires est évoqué au téléphone.

Stéfan LOLLIVIER

Quoi qu'il en soit, la restitution doit être faite au Comité du label. Concernant la diffusion, si la qualité le permet nous pouvons publier les résultats. Je serais moi-même particulièrement intéressé par les résultats de l'enquête sur les modes de réception de la télévision numérique terrestre.

Thomas LE JEANNIC

Une note est en préparation sur ce thème. Toutefois, la diffusion des résultats de ces micro-plateformes est totalement déconnectée de l'information sur la conjoncture économique.

Philippe CUNEO, Secrétaire général du Cnis

Il me semble que nous pourrions donner l'avis d'opportunité et proposer que le mode opératoire soit défini au Comité du label.

Robert ROCHEFORT

Il me paraît effectivement intéressant de permettre un fonctionnement en urgence de ces plateformes, et de donner une bonne information aux répondants sur leur caractère facultatif.

L'enquête de conjoncture auprès des ménages recueille un avis d'opportunité favorable.

- *Autres enquêtes*
- **Univers culturel des enfants et des adolescents – 4^{ème} vague - DEPS**

Philippe CHANTEPIE, DEPS

Avant de passer la parole à Sylvie OCTOBRE, je souhaite vous indiquer qu'il s'agit d'un panel d'enfants entrés en CP en 1997. Ce panel a été prolongé, nous avons aujourd'hui la possibilité de poursuivre une enquête pour le suivi des pratiques culturelles. Cette enquête est très importante pour le Ministère de la culture car elle permet d'irriguer un programme d'étude et de recherche sur l'évolution des pratiques culturelles et leur renouvellement.

Sylvie OCTOBRE, DEPS

Au tournant des années 2000, le Ministère de la culture a lancé un programme d'étude et de recherche sur les pratiques et consommation culturelles des moins de 15 ans, de façon à compléter l'enquête extrêmement structurante pour le système d'information du Ministère qu'est l'enquête sur les plus de 15 ans – dite enquête sur les « pratiques culturelles des Français » – en fournissant des informations sur les âges inférieurs.

L'ensemble de ce programme a été soumis à cette formation, pour avis d'opportunité, il y a quelques années. Il se composait d'un sondage auprès des 6-14 ans et du suivi de panel que nous vous représentons aujourd'hui.

Ce suivi de panel s'effectue dans le cadre d'une collaboration avec le service statistique du Ministère de l'éducation nationale qui a autorisé le DEPS à utiliser le panel de 1997. Les enfants de ce panel ont déjà été interrogés à trois reprises, à savoir en 2002 (CE2), 2004 (5^{ème}) et 2006 (3^{ème}). La quatrième observation, pour laquelle nous sollicitons cet avis, interviendrait donc, s'ils n'ont pas redoublé, au moment de leur entrée en 1^{ère}, pour un âge moyen de 16 à 17 ans.

Le fait d'associer le sondage sur les 6-14 ans au suivi du panel de 1997 devrait nous permettre de dégager des observations bien plus fines sur la construction et les modifications de goûts, alimentant ainsi la réflexion sur la redéfinition des rapports à la culture au sein des jeunes générations.

Comme cela est mentionné dans le document, le protocole d'enquête demeure inchangé, notamment pour permettre un suivi et une comparaison des résultats dans le temps. Il s'agit donc d'une enquête par questionnaire auto-administré qui transite par les écoles pour l'envoi initial. L'envoi de ce questionnaire s'accompagne d'une information faite aux recteurs, inspecteurs d'académies et chefs d'établissements, ainsi qu'aux familles des enfants interrogés. Du reste, cette information est cosignée par les deux ministères concernés.

Les taux de retour obtenus pour cette enquête sont extrêmement satisfaisants et nous espérons constituer une base relativement importante pour l'analyse longitudinale. A titre indicatif, 4 800 enfants figurent déjà dans chacune des vagues de notre enquête, ce qui représente un échantillon d'ores et déjà supérieur à celui constitué pour l'enquête « pratiques culturelles des Français ».

Robert ROCHEFORT

Le questionnaire est donc distribué en classe ?

Sylvie OCTOBRE

Pour la première phase de distribution, le questionnaire transite par les chefs d'établissements. Une première relance postale est ensuite effectuée directement à l'adresse des enfants, avant une

deuxième relance téléphonique. *In fine*, nous parvenons à limiter à 1 % la proportion de questionnaires administrés par téléphone, ce qui est préférable dans la mesure où ces derniers sont plus légers et ne permettent pas le même traitement que le questionnaire papier.

Le questionnaire papier comporte environ 150 questions, ouvertes et fermées. Je voudrais souligner l'important travail de graphisme réalisé sur ce questionnaire, qui contribue à n'en pas douter à améliorer les taux de retour.

Robert ROCHEFORT

Y-a-t-il des remarques sur ce projet d'enquête extrêmement intéressant ?

Stéphane JUGNOT

Les données individuelles du panel sont-elles accessibles aux chercheurs et aux chargés d'étude des SSM ? et si oui, dans quelles conditions ? La thématique abordée pourrait être utile dans le cas de l'enquête ELFE.

Sylvie OCTOBRE

Nous collaborons également au projet ELFE. Cela étant, le panel ne sera pas communiqué aux chercheurs tant que le traitement initial des données du panel entier n'aura pas été achevé. Ensuite, il sera transmis aux milieux de recherche comme tous nos fichiers d'enquêtes, par le biais de conventions réglementaires. Il s'agit d'une procédure de diffusion de l'information classique.

Par ailleurs, concernant la diffusion des résultats proprement dite, des publications sont prévues, comme cela avait été le cas pour l'enquête par sondage.

Stéphane JUGNOT

Peut-être serait-il judicieux d'indiquer clairement au moment de rendre un avis, qu'à terme, la diffusion aux chercheurs est envisagée.

Robert ROCHEFORT

L'enquête, dans sa forme initiale, prévoyait-elle cette interrogation supplémentaire ?

Sylvie OCTOBRE

A l'origine, le panel de 1997 devait être abandonné par l'éducation nationale une fois les enfants sortis du collège. Il en a finalement été autrement. Du reste, le fait que nous ayons intégré dans notre enquête des questionnements qui intéressent l'éducation nationale n'est sans doute pas étranger à cette décision.

Patrick SIMON, Ined

Étant donné le succès de l'opération, est-il envisagé de prolonger l'utilisation de ce panel et de suivre les enquêtes au-delà du contexte scolaire ? Une telle initiative produirait un autre regard sur les pratiques culturelles que celui proposé par l'enquête auprès des adultes.

Sylvie OCTOBRE

Il est peu probable que le DEPS ait les moyens d'entretenir un panel régulier, malgré un intérêt indéniable. De plus, nous recueillons un certain nombre d'informations dites de gestion de l'éducation nationale, qu'il nous faudrait intégrer à notre enquête. Nous serions donc en dehors de notre périmètre de responsabilités.

Stéfan LOLLIVIER

Nous disposons d'une convention avec la DEPP portant sur la cohorte de 1993, que nous envisageons d'étendre à celle de 1997 pour poursuivre l'enquête « entrée dans la vie active ».

Robert ROCHEFORT

Le panel serait donc prolongé ?

Stéfan LOLLIVIER

Il serait prolongé par l'éducation nationale, la Dares et l'Insee. Cela fait partie des choses possibles.

Robert ROCHEFORT

Cette information change-t-elle la réponse faite à Monsieur SIMON ?

Sylvie OCTOBRE

Cela nécessite une réflexion en interne, sur les aspects budgétaires.

François HÉRAN, Ined

Utilisez-vous des variables de contexte, récupérées auprès de l'éducation nationale, dans le cadre de l'exploitation des données de l'enquête ? Je pense notamment à des variables permettant de tenir compte des effets des classes, des professeurs, des établissements et des quartiers, ainsi que d'autres éléments que la sociologie de l'éducation étudie depuis longtemps et qui sont susceptibles d'avoir un impact sur les pratiques culturelles des jeunes.

Sylvie OCTOBRE

Dès lors qu'une information est disponible dans le système d'information de la DEPP relatif à ces enfants, nous avons la possibilité de l'utiliser. Cependant, nous ne pouvons traiter toutes les variables. C'est pourquoi la première phase de traitement repose sur des indicateurs sommaires mais « robustes » tels le lieu de scolarisation - en ZEP ou pas en ZEP, le niveau scolaire - déclaré par l'enfant, par ses parents, et mesuré par le biais des évaluations nationales.

Robert ROCHEFORT

En l'absence d'autres remarques, je considère que la formation approuve le projet de traitement complémentaire sur ce panel.

La prolongation de l'enquête « Univers culturel des enfants et des adolescents » recueille un avis d'opportunité favorable.

- **Module « violences sensibles » de l'enquête de victimation 2008 – OND-Insee**

Cyril RIZK, Observatoire national de la délinquance

Le module « violence sensibles » de l'enquête de victimation vous est présenté pour la seconde fois. En effet, l'an dernier, ce module était présenté conjointement à l'enquête annuelle de victimation qui sera reconduite cette année, dans les mêmes conditions, par la division conditions de vie de l'Insee.

L'enquête de victimation a été conçue autour d'un socle pérenne relativement détaillé sur la question des violences. Toutefois, il écartait volontairement, dans le cadre d'un questionnaire en face à face, les questions relatives aux violences sexuelles, ainsi qu'aux violences subies au sein même du ménage.

Ces thèmes ont donné lieu à une collecte complémentaire à l'enquête principale, entre janvier et mars 2007, par le biais d'un protocole spécifique, inspiré de l'enquête « vie et santé » de la Drees. Ces

questions ont ainsi été posées à travers un casque, à partir d'enregistrements figurant sur le disque dur de l'ordinateur, qu'aucun autre membre du ménage ne peut entendre. Les réponses sont ensuite fournies par le répondant, à l'aide du clavier, afin qu'aucun membre du ménage, ni même les enquêteurs, ne puissent en avoir connaissance.

Ce questionnaire débute par une série de questions portant sur les violences sexuelles commises par une personne extérieure au ménage, puis sur les violences physiques commises par une personne appartenant au ménage et enfin sur les violences sexuelles commises par une personne appartenant au ménage.

Je vous rappelle que les enquêtes de victimation ont pour objet de déterminer si les personnes interrogées ont été victimes, ou non, au cours d'une période récente et de connaître leurs réactions. Les faits subis sont ainsi caractérisés. L'enquête porte également sur les suites légales, ainsi que sur les conséquences physiques et psychologiques des événements vécus.

Par ailleurs, l'Insee a souhaité que l'enquête soit étendue, en fin de questionnaire, au passé plus ancien des personnes interrogées. L'enquête comporte donc un volet biographique, centré sur les violences intrafamiliales ou sexuelles subies antérieurement aux 24 mois précédant le questionnaire.

L'enquête principale avait donné lieu à deux enquêtes avant que nous ne définissions ce volet « violences sensibles ». Nous n'avons pas souhaité l'intégrer dès la collecte de cette année 2007. Après trois mois de collecte à partir du nouveau protocole, le bilan est plutôt satisfaisant à Lille, Lyon et Paris, au moins au niveau de la passation. Les enquêteurs de l'Insee n'ont pas attiré notre attention sur des problèmes liés au protocole mis en place. Nous avons prévu un second dispositif de questionnaire par téléphone, pour les personnes ne souhaitant pas répondre dans le cadre d'un face à face avec l'enquêteur.

Le bilan du protocole étant positif, nous demandons aujourd'hui le renouvellement de l'avis d'opportunité afin de permettre un traitement complet des violences, qui nécessite de prendre en compte les violences sexuelles et intrafamiliales trop souvent sous-déclarées. La seule méthode pour mesurer la prévalence de ces violences est, en effet, de recueillir des informations directement auprès des victimes, tout en préservant leur sécurité. Tel est précisément l'objet du protocole arrêté par l'Insee et l'OND.

Fabrice PRUVOST

Page 60, il est indiqué que l'impact psychologique sur la personne interrogée est pris en compte. S'agit-il de l'impact psychologique de l'enquête ou des violences subies ?

Cyril RIZK

On peut dire qu'il s'agit des deux. L'enquête oblige à revenir sur des événements qui ont pu être pénibles, voire très pénibles. On considère qu'il faut assurer un suivi de ce questionnaire qui peut raviver des souvenirs assez durs. Les numéros permettent de joindre aussi bien des interlocuteurs mandatés par l'Insee pour répondre aux questions sur le fonctionnement de l'enquête que des services téléphoniques ciblés et gratuits d'aide aux victimes. Ces numéros sont remis à l'enquêté à sa demande.

Robert ROCHEFORT

Ces numéros sont-ils beaucoup utilisés ?

Cyril RIZK

Les seules informations dont nous disposons concernent le numéro géré par l'Insee. Il est peu utilisé, trois personnes nous ont contactés pour répondre à l'enquête par téléphone. De fait, les enquêtés ont semble-t-il réussi à réunir des conditions suffisamment satisfaisantes pour que la solution téléphonique soit finalement peu utilisée.

Philippe CUNEO

Les premiers résultats de l'enquête « violences et santé » de la Drees seront publiés prochainement. A cette occasion, nous devrions pouvoir tirer le bilan des dispositifs mis en place pour que les personnes interrogées puissent être mises en contact si nécessaire avec des structures d'aide aux victimes.

Fabrice PRUVOST

Je posais cette question car par ailleurs je travaille sur le harcèlement moral, et nous évitons de répondre par téléphone. Nous privilégions les contacts en face à face avec les personnes, dans la mesure où l'utilisation d'un média modifie leur comportement.

Thomas LE JEANNIC

En réalité, le contact est mixte. L'enquêteur est présent, mais la personne est isolée pour répondre aux questions sensibles de façon tout à fait confidentielle, grâce à l'utilisation du casque. Nos collègues anglais affirment obtenir quatre fois plus de réponses par le biais de ce protocole.

François HÉRAN

L'enquête sur le comportement sexuel des Français, réalisée par téléphone par l'INED et l'Inserm, a permis de recueillir un grand nombre d'informations sur les violences sexuelles subies au cours de la vie. Il semblerait donc que le téléphone soit un très bon vecteur pour aborder ces sujets délicats, et la littérature méthodologique internationale le confirme.

Robert ROCHEFORT

L'expérience du Credoc en la matière est sensiblement identique.

Cyril RIZK

S'agissant des enquêtes sur les violences sexuelles, le téléphone semble effectivement être un bon vecteur. Toutefois, ces violences ne représentent qu'une partie de notre questionnement global.

Le protocole de la Drees nous permettait de poser des questions particulièrement sensibles dans le cadre d'un entretien en face à face. Cependant, certains spécialistes demeurent convaincus que les meilleurs résultats sont obtenus par téléphone.

Robert ROCHEFORT

Une réflexion du même ordre est nécessaire lorsque des enfants sont interrogés. Là encore, les protocoles par téléphone sont parfois plus satisfaisants que les protocoles en face à face.

S'il n'y a pas d'autres observations, je suggère que nous émettions un avis d'opportunité.

Le module « violences sensibles » de l'enquête de victimation 2008 recueille un avis d'opportunité favorable.

- **Enquête Emploi du temps 2009 - Insee**

Jérôme ACCARDO, Insee

Les enquêtes « emploi du temps » sont des enquêtes auprès des ménages, ayant pour but de collecter des informations détaillées sur l'usage que les individus font de leur temps. La caractéristique de ces enquêtes est de reposer sur un carnet journalier dans lequel les enquêtés saisissent toutes leurs activités de la journée, par paliers de dix minutes.

Ces carnets autorisent une analyse quantifiée du temps de travail, du temps de loisirs, etc. Vous noterez au passage que ces enquêtes constituent la source essentielle sur le travail domestique. Elles permettent un certain nombre d'analyses, de type budget temps par exemple ou de type séquentiel.

Ces enquêtes se révèlent extrêmement riches et complexes à exploiter, du fait du très grand nombre de séquences à étudier. Elles donnent lieu à de très nombreux travaux, aussi bien de la part d'économistes que de sociologues. Ainsi, la dernière enquête réalisée par l'Insee en 1998 a permis de produire des évaluations de la production domestique, des mesures de l'activité liée au bénévolat, des études sur les usages du temps selon le genre, selon le type de commune habitée, ou encore des observations sur l'organisation des repas.

Ces enquêtes sont conduites depuis plusieurs décennies dans un grand nombre de pays. Du reste, malgré l'absence de règlement européen en la matière, Eurostat s'efforce de promouvoir ce type d'enquêtes auprès des autres DG de la Commission européenne, et en favorise l'harmonisation, notamment à travers un appel d'offre confié à des Suédois. De ce fait, les enquêtes emploi du temps donnent lieu à de nombreuses comparaisons internationales.

L'enquête 2009 serait la cinquième en France (1966, 1974, 1985 et 1998). Elle consiste essentiellement à reconduire l'enquête précédente, ce qui permettra la comparabilité des données dans le temps. Ce serait la première enquête nationale sur les emplois du temps depuis 1998 – seule une enquête avait été réalisée par le MATISSE, en 1999, selon un protocole différent. Notre enquête devrait bénéficier de l'appui d'un comité scientifique composé de chercheurs et de représentants de SSM tels la Dares, la Drees et la DEPP.

Dans le cadre de cette enquête, nous envisageons de réaliser une sous-enquête « décision dans le couple » portant sur un sous-échantillon. Elle porte sur l'allocation des ressources et la prise de décision et il s'agit d'examiner les différences et les inégalités intra ménage, notamment en termes de pouvoir économique. L'analyse sera limitée aux disparités selon le genre, le sous-échantillon comprendra donc des couples hétérosexuels. Il s'agirait de mettre en relation les ressources (économiques, culturelles, sociales, etc.) de chacun des conjoints et la façon dont chacun intervient dans les décisions du ménage (travail, consommation, épargne, éducation des enfants, etc.).

Il nous semblait plus intéressant d'intégrer ce volet dans l'enquête emploi du temps, plutôt que dans l'enquête « budget de famille », cette dernière étant déjà très lourde. De surcroît, l'enquête emploi du temps constitue un véhicule tout à fait adapté à ce type de sous-enquête, en fournissant des informations complémentaires sur l'allocation du temps entre conjoints.

Robert ROCHEFORT

Le principal problème de cette enquête me semble être le « pas » très long entre deux exercices.

François HÉRAN

Pour ma part, je relève que la période de relevé, une journée, ne permet pas d'étudier la compatibilité des activités au niveau individuel, ni de rendre compte de certaines activités. Ce serait possible en observant un ou deux jours de plus. La saisie des activités sur une seule et unique journée limite l'analyse individuelle.

Robert ROCHEFORT

Cette question a-t-elle été abordée par le comité scientifique de l'enquête ?

Jérôme ACCARDO

Cette question a été soulevée. Les raisons de ce choix sont essentiellement budgétaires. Nous hésitons encore à étendre la période de saisie, dans la mesure où cela nous conduirait à réduire la taille de l'échantillon. Quoi qu'il en soit, un projet d'enquête emploi du temps dont la durée de collecte excéderait deux jours (un jour semaine et un jour weekend) ne serait pas réaliste.

François HÉRAN

Ne pourrait-on envisager un questionnaire de contrôle sur quelques activités habituelles ?

Christophe TERRIER

D'un point de vue pratique, s'agit-il de deux enquêtes conjointes ou simplement interconnectées ? Comment s'effectue la liaison entre l'étude de l'emploi du temps et l'analyse de la décision dans le couple ?

Jérôme ACCARDO

Les rapports de pouvoir au sein du ménage peuvent être appréhendés à travers les consommations (enquête « budget de famille) ou à travers la participation aux activités collectives de chacun des conjoints (enquête emploi du temps). Nous avons opté pour la seconde approche, très pertinente pour l'enquête « Décision dans le couple ».

Robert ROCHEFORT

Si vous en êtes d'accord, je suggère que nous émettions un avis favorable à cette enquête.

L'enquête emploi du temps 2009 recueille un avis d'opportunité favorable.

- **Enquête auprès des opérateurs de téléphonie mobile**

Luis CASES, Insee

Cette enquête s'inscrit dans la continuité de celle présentée en 2002. Le groupe de travail du Cnis sur l'observation statistique des nouvelles technologies de l'information et de leur impact sur l'économie avait recommandé le déploiement et la poursuite d'enquêtes thématiques régulières sur le sujet.

Le suivi des prix à la consommation des services de télécommunication nécessite une collecte fine sur les profils de consommation auprès des opérateurs et des fournisseurs d'accès. En effet, le calcul de l'indice des prix du service de la téléphonie mobile ne procède pas d'une décomposition classique en micro-consommations et abonnements, principalement en raison de la volatilité du marché et de la forfaitisation des dépenses. Notre approche consiste donc à définir des consommateurs types, et de calculer pour chaque classe de consommateurs sa consommation minimale. Un indice est ensuite calculé à partir de l'évolution de ces dépenses minimales et de leur pondération. C'est pourquoi nous avons besoin d'une information très fine, par opérateur, de la typologie de consommations.

Du reste, ces informations sont également indispensables à la mesure de la consommation des ménages et, par extension, du PIB en volume.

Notre enquête ne comporte pas de collecte des prix. Nous construisons, en lien avec les opérateurs, une typologie des comportements, reprenant les types d'engagements (forfaits ; cartes ; etc.), la durée des consommations et la répartition des consommations dans le temps (jour ; soir et weekend ; mixte). Il s'agit de données sensibles pour les opérateurs – l'objectif étant pour nous d'obtenir une répartition de leur clientèle ménage, stratifiée par types de produits.

L'enquête sera étendue à l'internet et à la téléphonie fixe, de façon à tenir compte de leurs développements.

Ces informations ne sont pas disponibles auprès de l'ARCEP, qui ne fournit pas d'informations détaillées par opérateur et dont les données ne sont pas liées aux comportements des ménages mais plutôt aux offres de services. C'est pourquoi, nous avons prévu d'interroger, par voie postale, les principaux acteurs (Orange, Bouygues, SFR, Wanadoo, Free, Neuf Cegetel). Le volume d'informations demandé est relativement faible. Nous avons défini 18 strates avec les opérateurs et nous conservons des contacts réguliers avec les directions techniques afin d'échanger sur les données à transmettre et l'évolution du trafic en Kilo-octets.

Robert ROCHEFORT

Le sujet est éminemment important et sensible, d'autant que comme vous l'avez dit, ces fonctions de consommation interviennent dans la mesure du PIB en volume.

Cela étant, cette enquête n'est pas à proprement parler d'une enquête auprès des ménages, elle est en décalage avec ce dont nous avons l'habitude de débattre.

Christophe TERRIER

Les données étant considérées comme sensibles par les opérateurs, leur transmission fait-elle l'objet d'un accord ?

Luis CASES

Des discussions opérateur par opérateur ont conduit à un accord global fixant les limites de la stratification. Au-delà des bornes fixées, les opérateurs ne souhaitent pas fournir d'informations. Les données recueillies concernent donc uniquement des comportements moyens.

Robert ROCHEFORT

Dispose-t-on de volumes pour chacun de ces grands types de consommation ?

Luis CASES

Tout à fait.

Robert ROCHEFORT

En revanche, j'imagine qu'il est plus délicat de demander des éléments sur les types de contrats qu'ont ces opérateurs avec leurs clients.

Luis CASES

Nous stratifions par forfaits ou cartes. Concernant les forfaits, nous disposons de 9 profils pour chacun des opérateurs, avec des caractéristiques moyennes, qui nous permettent de déterminer 54 indices de prix élémentaires. Les opérateurs sont réticents lorsqu'il s'agit de fournir des informations plus fines.

Robert ROCHEFORT

Avez-vous rencontré des difficultés pour obtenir cette information ?

Luis CASES

Nous obtenons cette information une fois par an depuis cinq ans. Du reste, la publication d'indices agrégés permet de conserver le secret sur les données de chaque opérateur.

Robert ROCHEFORT

Ceci implique, pour les opérateurs, un traitement *ad hoc*.

Luis CASES

Les opérateurs semblent disposer d'informations bien plus détaillées que celles que nous leur demandons, comme en témoignent les fichiers qu'ils nous envoient parfois.

Robert ROCHEFORT

En l'absence d'autres remarques, je propose que nous émettions un avis que je présume favorable.

L'enquête auprès des opérateurs de téléphonie mobile recueille un avis d'opportunité favorable.

III. LES QUESTIONS SENSIBLES SUR L'IDENTITÉ ET L'ORIGINE DANS L'ENQUÊTE TRAJECTOIRES ET ORIGINES

Robert ROCHEFORT

L'enquête Trajectoires et Origines (TeO) a déjà été citée à plusieurs reprises. Nous sommes tout à fait heureux d'accueillir Madame Anne DEBET qui interviendra en tant que représentante de la Cnil.

Avant de commencer la présentation, je laisse le soin à Stéfan LOLLIVIER d'ajouter quelques mots sur l'importance que revêtent, pour l'Insee et la statistique publique en générale, l'innovation portée par cette enquête, et l'avis qui sera exprimé par le Cnis.

Stéfan LOLLIVIER

Les précédents de cette enquête originale sont relativement lointains et le projet actuel répond à une demande sociale diversifiée et forte. Cette enquête innove, en phase avec la réflexion sociale ; le rapport de la Cnil -« Mesure de la diversité et protection des données personnelles »- rendu public cette semaine fera date, et éclairera les statisticiens publics.

Conformément à nos engagements de l'an dernier, nous revenons vers vous aujourd'hui pour discuter des questions « sensibles » de cette enquête. En effet, le questionnement se révèle d'autant plus compliqué que nous ferons jouer une clause nouvelle de la loi de 1978 modifiée en 2004, qui autorise la statistique publique à aborder des questions sensibles, sur autorisation de la Cnil, mais sans l'accord préalable des personnes. Il nous a semblé cela nécessitait un consentement fort de tous nos interlocuteurs et, en particulier, une vraie approbation de la formation compétente du Cnis quant à la manière dont nous pensons poser ces questions.

De notre point de vue, ce qui vous sera présenté est une proposition équilibrée entre d'une part ne rien faire et s'exposer à des critiques - alors qu'il existe une demande sociale forte sur ces questions de discrimination-, et d'autre part aller au-delà de ce qui nous paraît raisonnable - en faisant apparaître des référentiels ethno-raciaux dont la définition ne relève pas, de notre point de vue, de la statistique publique. Nous avons donc freiné les demandes de certains - justifiées par des raisons tout à fait légitimes de comparaisons internationales, etc.- pour proposer une position médiane, qui paraît ouverte et équilibrée.

Nous avons besoin d'un consentement, je dirai unanime de la part de cette formation, sur les questions ethniques afin de permettre la poursuite de nos travaux. Je dis bien consentement et pas approbation.

1 -Présentation

Guy DESPLANQUES, Insee

Je voulais rappeler les raisons qui nous ont conduit à reparler aujourd'hui de cette enquête alors qu'elle a déjà obtenu un avis d'opportunité l'an dernier, mais Stéfan Lollivier l'a très bien dit. Nous sollicitons donc le consentement de la formation sur les questions sensibles. François HÉRAN rappellera les objectifs de l'enquête, avant que nous abordions trois des thèmes de l'enquête, qui comportent des questions considérées comme relevant de l'article 8 de la loi de 1978.

o *Les objectifs de l'enquête*

François HÉRAN, Ined

Les objectifs de l'enquête ont déjà été discutés au sein de la formation. Il s'agit d'étudier les mécanismes de l'intégration et des discriminations, ainsi que les inégalités d'accès à toutes sortes de biens (emploi, logement, promotion, santé, éducation, etc.) pour les populations immigrées ou issues de l'immigration. Pour mesurer les mécanismes de l'inégalité et éventuellement des discriminations, car toutes les inégalités n'en sont pas nécessairement, il faut avoir une description assez précise des trajectoires, des atouts initiaux et des caractéristiques réelles ou supposées des personnes.

Cette enquête répond à une demande sociale forte exprimée par le Premier ministre ainsi que par les différents ministères sociaux. La Cour de comptes a également indiqué ses attentes en la matière, à

travers son rapport sur l'immigration ; de même que les hautes autorités en matière d'intégration et de lutte contre les discriminations (HCI, Halde, etc.). Cette demande est d'autant plus pressante que la dernière enquête comparable (MGIS) date de 1992. Une telle enquête ne s'inscrit donc pas dans le cadre d'une série régulière et n'offre aucune perspective en la matière. Ceci en fait une occasion unique d'aborder en profondeur des sujets sensibles au cœur de la thématique, c'est à dire les supports réels ou supposés de la discrimination, la perception des identités par soi-même et par autrui. Tout ceci ne figure pas dans la statistique courante. Si nous renonçons à poser ces questions dans le cadre de cette enquête très attendue, où pourrions-nous les poser ? C'est une occasion à saisir.

Certes, l'enquête « histoire de vie et construction des identités », réalisée en 2003, proposait un volet novateur sur les questions d'identité et de discrimination. Mais cette enquête en population générale balayait toutes les formes d'identité, pas seulement celles liées aux origines ou à l'apparence physique. Elle ne permettait donc pas d'approfondir suffisamment ces questions. De surcroît, cette enquête n'identifiait les motifs de discrimination que pour les personnes qui déclaraient en avoir subies. On savait à quel motif (sexe, âge, couleur de peau, convictions politiques ou religieuses, etc.) elles imputaient la discrimination, mais ces apparences ou convictions n'étaient pas identifiées par ailleurs dans le questionnaire. Il était, de ce fait, impossible de déterminer la part de la population déclarant partager ces caractéristiques ainsi que la probabilité pour les porteurs de ces caractéristiques de subir des discriminations.

Nous avons une lacune importante à combler. Nous ne le faisons pas en profondeur : le module « Identité » et celui sur les religions sont brefs et situés à la fin du questionnaire, pour des raisons d'opportunité. Ce travail est extrêmement sommaire quand on le compare à ce qui est fait à l'étranger. Il existe une immense littérature d'une très grande qualité scientifique sur ces questions, non seulement aux États-Unis mais également en Grande Bretagne.

Je voudrais rappeler trois distinctions importantes.

Le terme « ethnique » recouvre aujourd'hui des choses extrêmement différentes, dans le domaine journalistique notamment. Il est important de pouvoir distinguer ce qui relève des trajectoires nationales, de ce qui relève de l'ethno-racial. Les trajectoires nationales sont observées par la statistique publique à travers les questions posées sur le pays de naissance des intéressés, leur date d'entrée en France, leur nationalité actuelle, leur nationalité antérieure, etc. Dans certaines enquêtes il est dorénavant possible d'élargir le champ de ces questions aux générations précédentes, et de pouvoir identifier ainsi les enfants d'immigrés. Les questions relatives à l'appartenance ethno-raciale, notamment la couleur de la peau ou les appartenances religieuses, ont en commun d'être des caractéristiques qui peuvent devenir le support de la discrimination ou, et c'est très compliqué et subtil, d'une résistance identitaire. L'enquête TeO comportera un certain nombre de questions de type « ethno-racial » – c'est ainsi qu'elles seraient qualifiées à l'étranger.

Ma deuxième distinction concerne la différence entre une enquête anonyme et un fichier de gestion. Notre projet se situe dans le cadre des enquêtes anonymes sur échantillon aléatoire, qui n'ont pas d'incidence sur le sort des personnes. Nous avons pu tester au cours d'une enquête expérimentale, dont Patrick SIMON était l'initiateur, que la population est extrêmement sensible à cette double distinction. Elle ne réagit pas de la même manière selon qu'il s'agit d'introduire des données de trajectoires nationales ou des données ethno-raciales, et selon qu'il s'agit de le faire dans des fichiers de gestion ou dans des enquêtes statistiques- voire le recensement, à condition que cela serve à lutter contre les discriminations.

La troisième distinction s'opère entre la perception de soi et la perception par autrui. *A priori*, les individus préfèrent définir eux-mêmes les composantes de leur identité. Cependant, de très nombreuses études ont montré l'existence d'effets d'écho et de miroir très importants entre les deux perceptions, l'une influence l'autre. Il serait intéressant d'introduire dans le questionnaire, avec toute la difficulté que cela suppose, la question « comment percevez-vous que les autres vous perçoivent ? ». Nous essayons de progresser dans cette direction, sous contrainte de la durée de passation du questionnaire. Ces questions sont souvent abordées brièvement, et plutôt en fin de questionnaire.

Par ailleurs, nous voulions éviter l'écueil de valider officiellement une nomenclature ethno-raciale. Il n'incombe ni à l'Insee ni à l'Ined de définir une doctrine ; c'est le rôle de la représentation nationale, des pouvoirs publics. Dès lors, il nous a fallu trouver un moyen d'étudier les supports objectifs et

subjectifs de la discrimination, sans pour autant aboutir à la constitution d'une nomenclature des appartenances ethno-raciales qui pourrait devenir une référence officielle.

Cette question touche à la reconnaissance des identités, elle n'est pas simple. En effet, on peut juger qu'il n'est pas possible de lutter efficacement contre les discriminations ethno-raciales si l'on ignore les catégorisations qu'utilisent les discriminateurs. A l'inverse, on peut estimer que le fait de caractériser les discriminations contribue à les légitimer et les aggraver.

A l'heure actuelle, nous souhaitons alimenter le débat, en nous gardant bien de trancher. Sur ce point, l'Ined et l'Insee s'accordent, même si les chercheurs se sentent plus libres en matière d'explorations et d'expériences que les administrateurs de l'Insee.

Je souhaiterais faire deux observations complémentaires. D'une part, une nomenclature bâtie par l'Insee peut faire autorité et être très répandue, sans prendre aucune valeur juridique. Ainsi, la nomenclature des PCS est un simple outil de connaissance, élaboré par l'Insee, largement diffusé. L'idée que toute nomenclature produite par l'Insee serait nécessairement vouée à devenir une référence juridique envahissante est donc une erreur. D'autre part, je rappelle qu'une grille ethno-raciale ne saurait s'imposer sans réunir deux conditions qui, de fait, ne caractérisent guère le contexte français : une volonté politique d'imposer officiellement l'utilisation d'une nomenclature ethno-raciale, comme c'est le cas aux États-Unis dans le cadre de certaines politiques fédérales ; et des lobbys ethniques puissants, désireux « d'être comptés pour compter » et qui parviennent ou pas à convaincre les pouvoirs publics. En France, l'existence du CRAN et les recommandations européennes, si elles prennent la forme de directives, pourraient un jour nous amener à évoluer, sans compter l'évolution interne du débat. Mais nous n'en sommes pas encore là. Cela étant, par mesure de précaution et pour conjurer les accusations concernant un hypothétique référentiel ethno-racial, nous avons fait le choix de ne pas présenter de nomenclature, mais de poser uniquement des questions ouvertes, plutôt subjectives, sur la perception que l'on a de soi ou que l'on pense que les autres ont de nous.

Voilà les précautions que nous voulions prendre et qui vont vous être détaillées.

Trois dimensions spécifiques

Patrick SIMON, Ined

Trois dimensions, que nous avons considérées comme sensibles, vont vous être présentées : les informations relatives aux titres de séjour, la question de l'identité et les appartenances religieuses.

Un extrait du questionnaire est remis en séance.

Les questions sur le titre de séjour

Catherine BORREL, Insee

Ce volet débute par une question relativement classique sur le premier titre de séjour à l'arrivée. L'objet de cette question n'est pas de définir le motif de la migration, mais la manière dont la personne est entrée en France. Je rappelle qu'il ne s'agit en aucun cas d'une étude portant sur les flux migratoires, mais bien d'une étude portant sur les « stocks » de personnes ayant pu effectuer un mouvement migratoire plusieurs années auparavant. La finalité d'un tel questionnement est d'évaluer l'impact des modalités d'entrée sur la situation actuelle, en particulier pour les personnes entrées avec le statut de réfugié - qui ont une histoire migratoire particulière et un titre de séjour plus sûr dès l'origine - et pour celles qui ont commencé leur séjour en France par une période de clandestinité, dont la durée a certainement un effet sur l'intégration et la situation actuelle. La question portant sur l'année d'obtention du titre de séjour a précisément pour but de connaître la durée d'une éventuelle clandestinité, sans que les situations de clandestinité soient enregistrées. Car même si les fichiers sont voués à être rapidement anonymisés, l'Insee ne souhaite pas que les situations irrégulières y soient mentionnées. Du reste, la question sur le titre autorise les enquêtés à ne pas répondre ou à le faire de façon évasive. Néanmoins, certaines personnes pourront répondre qu'elles n'ont pas de titre, ce qui justifie que la question soit aujourd'hui soumise à un examen par le Cnis.

Le module identité et image pour les autres

Patrick SIMON, Ined

La notion d'identité est extrêmement complexe. De fait, l'enquête « histoire de vie et construction de l'identité », réalisée en 2003, y était entièrement consacrée. Dans le cadre de l'enquête TeO, notre

idée était de restreindre le champ de l'interrogation à ce qui relève de l'origine et des éléments d'appartenance. Nous avons tenté de le faire en posant plusieurs types de questions dont les objectifs ont été développés par François HÉRAN.

Pour ce faire, nous n'avons pu nous appuyer ni sur un précédent dans les enquêtes de la statistique publique, ni sur une enquête étrangère. En effet, les questions qui portent sur ces dimensions, aux États-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne ou dans d'autres pays européens, sont trop liées à leurs sociétés respectives pour être réellement transposables. De plus, il aurait été trop compliqué de convertir ou de reprendre certaines formulations.

Un premier test papier a été réalisé en janvier 2007, sans produire de nomenclature *a priori* ce qui évite d'orienter les répondants sur des catégories pré construites. Mais tout le monde doit être en situation de comprendre les libellés de questions et la terminologie utilisée. L'utilisation de notions peu précises et peu stables augmente le risque d'obtenir des réponses en décalage avec les attentes de la recherche. L'enjeu était donc de construire des libellés ouverts et néanmoins compréhensibles. Les solutions envisagées à l'issue du test vont vous être présentées par Catherine BORREL.

Catherine BORREL

Le test de janvier a été réalisé sur un échantillon de 176 personnes, comprenant 90 immigrés, 25 descendants d'immigrés, 25 descendants de couples mixtes, quelques « Domiens » et des natifs.

A la première question, portant sur les origines, la plupart des personnes interrogées ont fourni des réponses d'ordre géographique (près de 120 personnes sur 176). Quelques répondants ont fait référence à des origines toujours géographiques mais qui ne sont pas des pays, comme l'Europe, le Maghreb, la Bretagne, etc. Globalement, la question semble avoir été bien comprise ; on peut s'attendre à ce que les réponses soient un peu différentes du pays de naissance.

Concernant la couleur de peau, la question semble également avoir été bien comprise. 120 personnes donnent des réponses assez faciles (blanc, noir, jaune, métisse, etc.), une quinzaine indiquent des tons plus prononcés ou plus nuancés (caramel, chocolat, basané, etc.). Quoi qu'il en soit, on voit comment traiter ce type de réponse et comment les rapprocher d'autres éléments de l'enquête.

La troisième question, portant sur le regard des autres, est beaucoup plus difficile, les réponses sont plus ambiguës. 65 des 176 personnes interrogées ont livré une réponse ethno-raciale, mais beaucoup n'ont pas su répondre, en particulier les natifs de natifs. On a des réponses variées, grand, petit, etc. Une cinquantaine de répondants ont de nouveau fait référence à une origine géographique ou une région. C'est une question difficile à normaliser.

Patrick SIMON

Partant de ce résultat, nous avons souhaité explorer d'autres modalités. Nous avons réuni des groupes de discussion de 25 personnes, en deux vagues, qui ont répondu à des versions alternatives du questionnaire. Ils les ont ensuite commentées ce qui nous a permis de voir comment ces personnes interprétaient les questions, ce que cela représentait dans leur cas personnel, quels types d'ambiguïtés recelaient ces questions. La question sur la couleur de peau a soulevé de nombreuses interrogations. Pour les noirs et pour les blancs la position est assez tranchée ; pour tous les autres le rapport est plus distant ou compliqué, nous le savions. La question sur l'origine a été davantage comprise comme une description de la généalogie. De fait, pour les participants, les réponses se devaient d'être descriptives et n'engageaient pas une perception de soi ou un choix personnel. Il fallait donc ajouter une question à ce sujet.

C'est pourquoi le module, tel qu'il se présente aujourd'hui, débute par une question sur les origines appelant une réponse descriptive qui rappellera des informations disponibles dans d'autres parties du questionnaire. Il sera intéressant de voir en quoi la réponse sera répétitive ou distante. La question de la couleur de la peau vient ensuite, elle nous semble relativement incontournable, même si sa formulation ne convient pas à tout le monde. La question du regard des autres est ensuite décomposée en deux : d'abord la question sur la définition personnelle, plus subjective, voire revendiquée ; l'autre concernant la perception par autrui. Il conviendra alors d'analyser les recompositions de l'identité et de les comparer avec les réponses plus descriptives. L'objectif final est

d'aboutir à un état des lieux de la circulation entre les données descriptives, investies et assignées, ce qu'on pourrait appeler les trois niveaux de l'identité, référée aux origines.

Par ailleurs, nous avons abandonné l'idée de corrélérer les dimensions liées aux origines avec le genre, la classe sociale, le handicap, l'orientation sexuelle ou encore les appartenances religieuses des répondants. En effet, le format de l'enquête et sa durée restreinte ne permettaient pas de traiter une telle complexité.

Le module religion

Les questions sur la religion ont pour objectif de recueillir des informations sur les pratiques religieuses, ainsi que sur les convictions et les dimensions culturelles de la religion. Il s'agit également d'étudier les variations d'une génération à l'autre en matière d'identification religieuse.

Le module se compose de questions directes concernant la religion des répondants, ainsi que celle de leurs parents et conjoints – la question sur la religion des conjoints ayant pour objet de rendre compte des phénomènes d'homogamie ou d'hétérogamie religieuses. Il est toujours possible aux répondants de déclarer qu'ils n'ont pas de croyances religieuses. Viennent ensuite quelques questions sur les pratiques, permettant de qualifier la dimension religieuse, symbolique ou plus active.

Robert ROCHEFORT

Merci pour tous ces éléments.

Avant d'engager le débat, Madame Anne DEBET va présenter le point de vue de la Cnil, et c'est très important pour nous.

2 - Le point de vue de la Cnil

Anne DEBET, Cnil

Je suis professeur de droit, membre de la Cnil et rapporteur du groupe de travail sur la diversité. Je tiens toutefois à préciser que je ne suis pas le commissaire en charge des questions statistiques.

Je vais vous exposer rapidement les recommandations que la Cnil a présentées la semaine dernière, en insistant particulièrement sur la troisième qui me semble la plus susceptible vous intéresser dans le cadre de l'enquête TeO. Il me faut cependant vous préciser que ces recommandations ne préjugent en rien de la position de la Cnil concernant l'enquête.

L'objectif du groupe de travail de la Cnil était de prolonger la réflexion sur la mesure de la diversité, les recommandations que nous avons formulées en 2005 ayant été jugées par certains trop restrictives, voire bloquantes pour mesurer la diversité.

Le rapport 2007 contient [dix recommandations](#) :

La première est l'ouverture plus large aux chercheurs de l'accès aux bases de données statistiques et aux fichiers de gestion, à la fois par l'attribution de moyens supplémentaires et par un rapprochement avec l'Insee pour discuter des modalités d'accès.

La deuxième préconise l'utilisation de données objectives relatives à l'ascendance des personnes pour mesurer la diversité, c'est-à-dire la nationalité et/ou le lieu de naissance de la personne et éventuellement de ses parents. A terme ces données ne seront plus fiables, mais elles peuvent être utilisées actuellement. Nous avons proposé que ce soit possible au sein des entreprises et des administrations.

La troisième recommandation a pour but de s'opposer à l'introduction de données sur l'ascendance des personnes dans des fichiers de gestion ou des bases de données statistiques, tels les fichiers de l'éducation nationale.

La quatrième recommandation est de développer des études sur le ressenti des discriminations en incluant éventuellement le recueil des données sur l'apparence physique des personnes. Cette recommandation a fait l'objet d'un débat assez important, j'y reviendrai.

La cinquième recommandation admet l'analyse des noms et prénoms, à condition qu'elle n'ait pas pour conséquence d'aboutir à un classement des individus dans des catégories ethno-raciales.

La recommandation n°6 sera adressée également au législateur, en vue d'une éventuelle modification de la loi. Elle vise à permettre le recueil, dans le cadre de la recherche, de données sensibles après avis d'un comité scientifique *ad hoc*, plutôt que de prévoir le consentement express de l'intéressé qui n'est pas toujours une garantie.

La septième recommandation refuse en l'état la création d'un référentiel ethno-racial. Sur ce point, la position de la Cnil demeure inchangée par rapport à 2005. Si un tel référentiel devait être créé, l'initiative devrait en revenir au législateur, sous contrôle du Conseil constitutionnel.

Les recommandations suivantes sont d'ordre méthodologique et traitent, notamment, de la confidentialité, du respect de l'anonymat et de l'information des personnes.

S'agissant de l'enquête TeO, les deux informations essentielles sont donc : d'une part, le refus d'autoriser la création d'un référentiel ethno-racial ; d'autre part, l'aval donné aux études sur le ressenti des discriminations, impliquant le recueil de données sur l'apparence physique dans un cadre très strict, c'est-à-dire limité à la statistique publique. En outre, les questions portant sur l'apparence physique devront avoir un caractère facultatif et faire l'objet d'une validation scientifique, par exemple par le Cnis, avec des tests préalables sur leur acceptation et des précautions méthodologiques. Cette recommandation n°4 a été fortement discutée au sein de la Commission avant d'être adoptée. C'est l'enquête TeO que nous avons dans l'esprit en faisant cette recommandation.

3 - Débat

Robert ROCHEFORT

L'Insee attend à présent que la formation du Cnis s'exprime et émette un avis. Le débat est donc ouvert. Je souhaiterais que la discussion soit la plus impliquante possible. C'est pourquoi, j'invite chacun à préciser le titre et le mandat sous lequel il souhaite s'exprimer.

Stéphane JUGNOT, Statisticien

Je souhaite m'exprimer en tant que statisticien et non au titre de ma structure.

Ma première remarque concerne le contexte. Certes, nous ne sommes pas dans la situation des États-Unis. Néanmoins, nous constatons une évolution récente des politiques publiques que certains acteurs souhaitent orienter vers la discrimination positive. De plus, le CRAN est tout de même un lobby relativement actif. Enfin, le fait que cette question soit portée sur le devant de la scène laisse supposer que d'autres groupes se montrent également actifs.

Concernant l'effet de la statistique sur la politique publique, je vous renvoie au traitement de la parité hommes/femmes. Les statistiques ont conduit à la mise en place de mesures de discrimination positive dans certains secteurs, par exemple avec les quotas pour les élections législatives. Cependant, force est de constater que l'action publique n'a guère évolué dans d'autres secteurs, malgré des discours répétés de la statistique. Le lien entre statistique et action publique est donc plutôt complexe.

Pour ce qui est du questionnaire en lui-même, je reste dubitatif devant la question portant sur la couleur de peau. Si elle devait être maintenue, je poserais au moins la question de son positionnement. En effet, il me semble que cette question, posée avant celle sur la « définition de son identité en prenant en compte sa nationalité, son origine, sa couleur de peau,... » peut conduire l'enquête à privilégier la couleur de peau. Alors que si la question sur l'identité la précédait, les réponses seraient peut être plus variées et la couleur de peau moins mise en avant. C'est pourquoi je recommande de basculer cette question en fin de module si elle devait être maintenue.

Par ailleurs, ne pourrait-on inclure la classe sociale dans les éléments listés pour définir l'identité ?

Enfin, concernant la religion, je souhaiterais savoir comment ont été sélectionnées les religions listées, dont certaines sont plus détaillées que d'autres. Et je m'interroge sur la finalité de ce module. S'agit-il d'étudier les populations par religion ou d'avoir une information complémentaire pour reconstituer des ethnies ?

Robert ROCHEFORT

Je ne trahis pas votre intervention en disant qu'elle ne relève pas d'une opposition radicale à la démarche mais ouvre le débat sur le positionnement de la question sur la couleur de peau, ainsi que sur la grille utilisée au sein du module religion.

Stéphane JUGNOT

J'ai un avis plutôt négatif sur le maintien de la question portant sur la couleur de peau. Si elle devait être maintenue, je souhaiterais qu'elle soit décalée.

Thierry FABRE, BIPE

D'un point de vue général, je souligne l'intérêt pour ce type de statistiques qui font défaut, même s'il ne faut pas tomber dans certaines dérives anglo-saxonnes. J'adhère à ce qui a été dit précédemment à propos des questions sur l'origine et l'identité : après des questions sur la trajectoire, le pays d'origine, etc. les réponses à ces deux questions seront probablement fortement ethnicisées, alors qu'effectivement la classe sociale est aussi une réponse envisageable, qui risque d'être évacuée.

Par ailleurs, les propositions sur la façon dont la personne se perçoit vis à vis de la France et comme français font référence à l'expérience personnelle de l'enquêté, sauf la dernière « il faut faire oublier ses origines pour se faire accepter en France ». Ce changement de registre risque d'introduire une certaine confusion.

Robert ROCHEFORT

Une formulation de type « il me faut oublier mes origines pour me faire accepter en France » vous semblerait-elle plus appropriée ?

Thierry FABRE

Ce serait mieux, en tout cas à cet emplacement. Il faut rester dans la tonalité des autres propositions et utiliser la première personne, par exemple « Pour me faire accepter en France, je dois faire oublier mes origines ».

Par ailleurs, je partage le point de vue de Stéphane JUGNOT concernant la couleur de peau. Si une telle question devait être maintenue, je jugerais préférable qu'elle soit déplacée en fin de module.

Robert ROCHEFORT

Considérez-vous qu'une telle question ne doit pas être posée ?

Thierry FABRE

Je pense que cette question doit être présente dans le questionnaire, mais en fin de module.

Stéphane JUGNOT

Pour ma part, je considère que nous pouvons montrer des discriminations sans poser de question sur la couleur de la peau.

Dans l'absolu, je souhaiterais que la question ne soit pas posée. Pour moi, poser une question sur la couleur de peau suppose une certaine typologie, les chercheurs intéressés par cette question en ont

implicitement une. Cela renvoie à une notion de race qui pour moi n'existe pas. Je ne suis pas favorable à ce type d'approche.

Robert ROCHEFORT

Mais on ne pose pas la question de la race.

Stéphane JUGNOT

Non, mais certaines personnes sont intéressées par cette question pour des utilisations qui privilégient ce type d'approche. Si l'on s'intéresse à l'approche « discrimination », les informations sur la nationalité combinées éventuellement avec la région sont suffisantes, la question de couleur de peau est inutile. Ceux qui vont utiliser de façon privilégiée cette question sont ceux qui privilégient l'idée qu'il existe des races et ce n'est pas une notion à laquelle j'adhère.

Robert ROCHEFORT

Je voudrais que nous allions au fond des choses. Je ne pense pas non plus qu'il y ait plusieurs races. D'ailleurs, la communauté scientifique unanime considère qu'il y a une seule et unique race humaine, il n'y a pas de débat sur cette question. Cela étant, je n'ai pas de difficulté par rapport à cette question et je ne vois pas en quoi le fait de poser une question sur la couleur de la peau présuppose qu'il y a plusieurs races, du point de vue d'une logique d'enquête, et peut être même du point de vue de la présentation de tableaux qui exploiteraient cette question.

Stéphane JUGNOT

Je crois qu'on va vers une construction de typologie et ensuite vers la dérive américaine.

Robert ROCHEFORT

A l'inverse on voit empiriquement aujourd'hui que la couleur de la peau est le premier critère dans les cas de discrimination sur beaucoup de sujets. Ce que vous proposez me semble aller à l'encontre des constatations empiriques relatives à la discrimination.

Stéphane JUGNOT

Non, car cela ne me gêne pas que l'on demande aux personnes qui se sentent discriminées de façon générale quelles en sont les raisons et si la couleur de peau est une de ces raisons. Ce n'est pas la même chose de demander de façon générale quelle est la couleur de la peau, qui permet un comptage.

Robert ROCHEFORT

Ce que vous voulez éviter c'est le comptage des personnes, dont on a compris qu'elles définissent elles-mêmes leur couleur de peau, ce qui ne veut pas dire semble-t-il d'après les tests qu'elles ont cette couleur.

Fabrice PRUVOST, CGT

Je trouve regrettable qu'il soit demandé aux membres de la formation de se prononcer sur des documents qui n'ont été remis qu'en séance. Dans ces conditions, la CGT ne s'exprimera pas sur le fond du document.

Philippe CUNEO

Ce type de réunion soulève un problème de méthode : faut-il ou non diffuser les documents avant la séance. Le parti pris adopté très souvent et qui l'a été aujourd'hui est de les distribuer en séance. En effet, envoyer les documents à l'avance rend probable le fait qu'ils soient commentés publiquement en dehors de la formation. Le risque est alors que le débat de la formation se situe en réaction de ces commentaires et que la réunion de la formation échappe aux règles qu'on a souhaité lui donner.

L'idée est donc d'informer suffisamment à l'avance les participants du sujet de la réunion et de leur donner les moyens de prendre connaissance du mieux possible des documents au cours de la réunion, pour qu'ils puissent discuter dans la réunion. Aujourd'hui, le nombre de questions n'est pas considérable, la présentation me semble-t-il était extrêmement claire.

Quoi qu'il en soit, la réunion débouche sur la rédaction d'un projet d'avis, qui devra être adopté par l'assemblée plénière en fin d'année. En outre, les organisations représentées au Bureau du Cnis peuvent réagir lors de ses réunions. Il nous paraît que ce qui a été adopté est la moins mauvaise des solutions.

Robert ROCHEFORT

Je suis sensible à cet argument et je reconnais la nécessité de ne pas fausser le débat en permettant la publication de commentaires de façon anticipée.

Barbara CHRISTIAN, Intersyndicale Insee

Je parle au titre de l'intersyndicale CGT-CFDT-SUD-FO de l'Insee. Notre présence se justifie par l'intérêt que nous portons à cette question depuis toujours, et plus récemment suite au débat qui anime la société française toute entière. Cela étant, je partage les remarques du représentant de la confédération CGT, nous avons eu les documents en séance. Même si je comprends le souci des représentants du Cnis de ne pas « faire sortir » le débat de cette enceinte, nous aurions eu besoin de nous concerter sur ce sujet, affiché comme si sensible par Stéfan Lolliver et François Héran. Cela nécessite un minimum de préparation et je pense qu'il était possible de l'organiser sans avoir à se décider en séance.

Par ailleurs, je tiens à remercier Anne DEBET pour la présentation qu'elle a faite des recommandations de la Cnil. Nous avons lu entièrement le rapport et nous sommes satisfaits des conclusions rendues pour l'instant. Toutefois, il nous semble que la contrepartie est de développer massivement les enquêtes à but culturel qui nous paraissent trop peu nombreuses, y compris sur le sujet des discriminations elles mêmes.

Bernard SUJOBERT, CGT Insee

Parallèlement à mes activités au sein de l'Insee, je participe à la préparation des positions de la CGT dans le cadre des réunions du Cnis, et pour cela il faut des éléments. J'ai été intéressé par ce qu'a dit Stéfan Lollivier, mais je ne m'attendais pas, sur la base de l'ordre du jour, à ce qu'il faudrait exprimer un positionnement solennel. A défaut de mettre à disposition tous les documents, il aurait au moins fallu que vous nous « fléchiez » que, pour telles et telles raisons, il faudrait prendre aujourd'hui un positionnement solennel. Car certes, l'avis rendu par la formation n'est qu'un projet ; néanmoins, ce que nous pourrions être amenés à dire dans le cadre de cette réunion a quand même des conséquences ensuite.

De la même façon, nous vous avons demandé des documents concernant l'enquête ELFE, pour la réunion du 6 juin, et nous attendons autre chose qu'une simple plaquette de présentation. Si la statistique publique a besoin d'un avis du Cnis il faut avoir les moyens de poser toutes les questions nécessaires.

Nous ne recevons aujourd'hui qu'un extrait de questionnaire qui ne permet pas une discussion satisfaisante. Il aurait été important, ne serait-ce que pour cette séance du Cnis, de rappeler les conclusions de l'an passé sur ce point sensible, ainsi que la nécessité de rendre un avis. Nous aurions eu, dans ces conditions, une attitude différente. Bien que nous ayons préparé soigneusement la réunion, nous n'avons pas pu définir une position collective.

Barbara CHRISTIAN

Tel qu'il est décrit dans le document produit suite à la réunion du 15 mai 2006, le projet était trop peu avancé pour nous permettre de nous faire une idée suffisamment précise de la manière dont les choses seraient abordées. Les informations transmises par le Cnis me semblent donc largement insuffisantes.

Robert ROCHEFORT

Je pense avoir saisi le sens de vos remarques concernant la procédure. Avant de voir comment nous pourrions éventuellement procéder, je souhaite poursuivre le tour de table, non pas sur ce que vous avez dit, mais pour rassembler les observations des autres membres de la formation.

Thomas LE JEANNIC

Y a-t-il dans l'enquête une question sur l'origine du patronyme ou la façon dont il est perçu ?

Robert ROCHEFORT

Les questions sur le mode de fonctionnement de noter formation échappent aux chercheurs. D'autres sont directement liées à la conception de l'enquête. Je passe donc la parole aux chercheurs.

Patrick SIMON

Sur le problème soulevé concernant la diffusion préalable des documents, je comprends tout à fait les remarques formulées. La discussion sur ce point me semble légitime. Néanmoins, le fait est qu'il s'agit d'une procédure relativement exceptionnelle, dans la mesure où nous n'avons pas pour habitude de présenter et de discuter ainsi nos protocoles d'enquêtes dans l'enceinte du Cnis.

Au sujet du questionnaire en lui-même, je pense pouvoir fournir quelques éléments de réponse.

La question concernant la couleur de peau est ambiguë et problématique, je l'ai signalé. Toutefois, elle est relativement incontournable, c'est le problème. Nous devons faire des arbitrages. Cette question oriente sans doute les réponses à celles qui lui font suite, mais c'est un choix. En effet, dans les questions sur la définition de l'identité et sur la perception par les autres nous avons abandonné l'idée de brasser toutes les formes d'identification, et le champ a été considérablement réduit : la question indique très explicitement que l'on s'intéresse à des éléments de l'identité reliés à la nationalité, à l'origine, à la couleur de peau et à la religion. On ne prétend pas demander aux répondants de mettre de côté leur identité sociale, leur appartenance de classe, ou leur sexe. Mais essayer d'articuler ou de hiérarchiser toutes ces dimensions, comme cela a pu être fait dans l'enquête « histoire de vie », aurait occupé une trop grande place dans l'enquête et ce n'était pas notre projet. Notre protocole ne conduit toutefois pas à négliger ces dimensions, qui sont captées par des descriptions beaucoup plus objectives dans les parties de l'enquête décrivant les trajectoires sociales des enquêtés. Nous avons fait le choix de ne pas demander aux enquêtés de hiérarchiser eux-mêmes ce qui relève de leur identité sociale, de leur identité de genre, ou d'autres formes d'identité liées à l'origine. C'est notre choix, mais je conçois qu'on puisse avoir un point de vue différent.

Concernant la question sur la façon dont la personne se perçoit vis à vis de la France et comme français, il est vrai que la quatrième proposition est plus impersonnelle. On change de registre, tout en demeurant dans celui de l'opinion. On cherche ainsi à capter des éléments qui sont référés par les enquêtes de terrain, d'injonction à passer inaperçu ou à se fondre dans un cadre collectif. La question porte davantage sur la perception d'une ambiance au sein de la société que sur le vécu personnel des répondants.

En ce qui concerne le module religion, nous testerons les catégories envisagées, que nous avons reprises d'enquêtes internationales faites en Europe. Les subdivisions de certaines religions nous semblaient moins opérantes au sein des populations ciblées notre enquête. Pour information, les recensements britannique et australien ont posé une question sur la religion et ont obtenu une proportion non négligeable de réponses telles que « chevalier du Jedi ». Cette réponse fait suite à un mouvement d'opinion voulant détourner le recensement, et y est arrivé en partie puisque près de 2% des répondants se sont classés dans cette catégorie. Nous n'avons donc pas introduit toutes les probabilités de réponses envisageables.

François HÉRAN

Je souhaite compléter ce que vient de dire Patrick Simon. Si, à l'occasion de la première enquête réalisée sur le sujet depuis 16 ans, nous ne sommes toujours pas capables de poser sereinement une

question sur la couleur de la peau, le reproche nous en sera fait dans les années à venir et pas seulement par quelques groupes minoritaires. La majorité de la population française – de plus en plus sensibilisée à la problématique des discriminations – reprocherait à la statistique publique ce qui serait perçu comme une véritable lacune.

Nous ne pouvons pas préjuger du caractère utile ou inutile de ce qu'ajoute cette question par rapport à la mesure plus classique des discriminations toutes choses égales d'ailleurs- est-ce que à diplôme, âge égal, origine égale, etc. la probabilité d'être recruté, promu, d'accéder à telle ou telle chose est différente ou pas. Grâce à cette enquête nous avons une situation expérimentale très intéressante, une population témoin constituée aussi par les domiens, pour qui la couleur de la peau est un vrai problème mais qui en même temps, par exemple, ont accès à la fonction publique. Grâce à la diversité des situations, couleur de peau comprise, nous serons en mesure- si l'on croit à un certain pouvoir explicatif de la statistique - de voir ce qui est spécifique à la couleur de la peau, ce qui est spécifique à des éléments qui ne sont peut-être que des proxy par rapport la couleur de la peau, si elle joue un rôle déterminant ; à moins que ce ne soit l'inverse, et que la couleur de la peau soit plutôt utilisée par certains comme le proxy de l'origine ou d'une distance culturelle, qui pour eux serait préjudiciable à une assimilation. Nous ne savons pas, *a priori*, quelle sera l'importance relative de cette question dans la mesure des discriminations. C'est pourquoi nous devons construire ce dispositif expérimental.

Qui plus est, la statistique publique française est de moins en moins isolée. Il faudra bientôt travailler avec des équipes étrangères et s'impliquer davantage dans des opérations statistiques européennes et internationales. Il faudra que la France tienne son rang et se donne les moyens de démontrer statistiquement ce qu'elle affirme. Ne demander la couleur de la peau qu'aux victimes de discrimination ne permet pas de faire une analyse individuelle des risques d'exposition aux discriminations. Nous devons combler cette lacune, afin de mesurer le poids des facteurs de discrimination, ainsi que l'évolution de l'exposition des individus à la discrimination. Encore faudrait-il pour cela que nous posions les questions appropriées.

Je souhaiterais également revenir sur la transmission des documents relatifs à la réunion. Il était primordial d'éviter toute diffusion dans la presse, afin de ne pas fausser le débat. Cela étant, sur ce sujet spécifique, j'estime que chacun ici était en capacité, en cours de réunion, de s'informer, d'étudier la proposition au regard de la cartographie des solutions possibles que l'on connaît bien et de prendre position. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'exposé de la Cnil s'est avéré parfaitement compatible avec l'information apportée par les défenseurs du projet. Il existe, de fait, une convergence qui permettait, dans le temps imparti, de définir une position commune, quitte à ce qu'elle soit provisoire. L'attitude consistant à refuser de se prononcer au motif que les documents n'ont pas été distribués suffisamment à l'avance me semble un peu « légère ».

Barbara CHRISTIAN

Le caractère solennel de l'introduction du débat aurait mérité que nous ayons les moyens de le préparer davantage. Il est vrai que nous avons réfléchi à la question et que nous ne sommes pas des novices sur ce sujet. Mais nous représentons des organisations diverses et variées, nous sommes à des endroits différents et nous aurions souhaité pouvoir discuter du sujet avant la réunion, même si nous l'avons déjà fait avant.

Pour ce qui est des arguments avancés concernant la couleur de la peau, je répondrais qu'avant d'étudier cette dimension (toutes choses égales par ailleurs), nous devons nous assurer que la variable statistique est exploitable et de bonne qualité. Or je partage les doutes formulés à cet égard. En effet, la question – telle qu'elle figure dans l'enquête – étant ouverte, les réponses fournies sont parfois difficiles à interpréter, les tests l'ont montré. Certes, ce sujet est traité à l'étranger, mais cela nous pose encore question.

Stéphane JUGNOT

On ne peut pas dire que l'on va distinguer l'effet de la nationalité, de la couleur de la peau, etc. quand le positionnement d'une question a été fait volontairement pour biaiser les réponses dans un sens, comme cela a été dit. Par ailleurs, il pourrait être utile de préciser les modalités de diffusion des réponses à cette question et les conditions d'accès aux données.

Christophe TERRIER

Habituellement, au sein des formations, on discute de l'opportunité des enquêtes, c'est à dire de l'idée générale. Ensuite un dossier extrêmement précis est examiné par le Comité du label, au sein duquel les membres du Cnis sont représentés. Aujourd'hui, nous discutons des principes généraux d'une enquête qui a déjà un avis d'opportunité, car certaines des questions qui y sont posées peuvent être délicates. Quoi qu'il en soit, le dossier remis aux membres du Comité du label, la semaine prochaine, est autrement plus volumineux et complet. Tout est dans ce dossier, les motivations des questions, les résultats des tests, etc. Les syndicats – en l'occurrence, la CFDT – sont représentés au sein du Comité du label ménages.

Nous ne devons donc aujourd'hui débattre que des principes. Les détails du questionnaire seront ensuite étudiés par le Comité du label.

Robert ROCHEFORT

Je m'inscris dans le prolongement de ce qui vient d'être dit. Notre débat a donné lieu à des considérations très techniques sur le questionnaire et je ne suis pas certain qu'il appartienne à notre formation de rentrer à ce point dans le détail. De fait, nul n'attend de la formation qu'elle rende un avis sur chaque décision relative au questionnaire, comme, par exemple, le choix du nombre d'items pour la religion musulmane. De la même façon, il n'appartient pas à la formation de trancher sur la formulation de la quatrième affirmation de la question sur la façon dont la personne se perçoit vis à vis de la France et comme français. Je ne dis pas que ce n'est pas pertinent. Mais nous pouvons renvoyer ces observations aux chercheurs.

S'agissant de la réception des documents en séance, l'argument avancé selon lequel ce procédé ne permettrait pas à certains de se positionner nous conduit à envisager deux alternatives : considérer cet argument comme « non-négociable » et entériner, de ce fait, une situation de blocage ; ou bien autoriser la poursuite des discussions sur le projet.

Cela étant, il semble que toutes les réticences se cristallisent autour de la question portant sur la couleur de la peau. De fait, une fois cette question mise de côté, le débat s'orienterait vers un dialogue de techniciens et de statisticiens.

Barbara CHRISTIAN

Il ne s'agit que d'une préoccupation parmi d'autres. Le module religion, par exemple, est également source d'interrogation.

Robert ROCHEFORT

Je ne suis pas sûr que nous devions nous pencher sur les items retenus pour les appartenances religieuses.

Barbara CHRISTIAN

Ces items figurent dans le document présenté, donc en le feuilletant on exprime ce qui nous vient rapidement à l'esprit. Il y a plusieurs manières de traiter la question de la religion, on a parlé de la couleur de la peau, d'autres variables pourraient susciter des réactions. Mais je suis bien d'accord, c'est au Comité du label d'intervenir sur ces points.

Philippe CUNEO

Je tiens à rappeler qu'il n'est pas demandé à la formation d'endosser une quelconque responsabilité sur le détail du questionnaire. Nos discussions doivent porter sur l'opportunité de recourir à des questions ouvertes ou fermées, sur la nécessité ou non de construire un référentiel, ainsi que sur les thèmes abordés par le questionnaire - vous choquent-ils ou pas ? Je rappelle qu'il ne s'agit que d'un projet d'avis. Il est possible, en particulier pour les organisations syndicales, de réagir au Bureau du Cnis qui se réunit dans moins d'un mois. Il ne faut pas se tromper de sujet de débat. Il est vrai que c'est une procédure tout à fait exceptionnelle que de présenter le détail de certaines questions. Il n'est

pas question de vous demander de légitimer définitivement ces questions, mais bien de permettre à chacun d'exprimer un point de vue sur l'enquête. Il serait dommage que cet effort supplémentaire, consenti afin de favoriser la discussion, ne débouche sur aucun débat.

Stéfan LOLLIVIER

Nous avons souhaité la plus grande transparence. Ceci étant, l'objectif de la séance n'est pas de débattre sur le détail du questionnaire, mais de rechercher une position de principe sur l'opportunité de poser des questions sur la religion, la couleur de peau et les titres de séjours.

Françoise PICHAVANT, Agence d'Urbanisme Région Grenobloise

Pour moi, l'opportunité se pose autant pour la couleur de peau que pour les titres de séjour. Vous dites que chacun est conscient de la nécessité de recourir à ce type de questionnaire pour étudier la discrimination et l'intégration. Je crois, effectivement, que nous avons besoin de ces questions – celle sur le titre de séjour est utile pour évaluer la durée d'une éventuelle clandestinité et son impact sur l'intégration.

Cela étant, au-delà de cette nécessité de poser ces questions pour mieux comprendre l'intégration ou la discrimination, dans cette enquête que vous avez qualifiée d'unique, le risque de banalisation de ce type de questions fait peur. J'ai les mêmes inquiétudes et les mêmes doutes sur le titre de séjour et sur la couleur de peau.

François HÉRAN

Aux États-Unis, les enquêtes montrent que 40 % des personnes en situation régulière sont passées par une période d'irrégularité. Il existe donc une frontière extrêmement poreuse entre les deux situations qu'il est important de montrer.

Par ailleurs, pour mesurer les discriminations, les inégalités, l'accès à différentes positions il faut savoir si le fait d'avoir ou non des papiers, d'être en situation irrégulière ou régulière change du tout au tout les probabilités d'accès. Est-ce que le passage d'une situation à l'autre modifie la trajectoire des individus ? Pour en expliquer le mécanisme, il faut que notre modèle soit correctement spécifié, et que nous puissions disposer de variables élémentaires. *A priori*, le fait d'être en situation régulière doit faciliter un certain nombre de choses ; de la même façon que, pour les Domiens, le fait d'être français et d'avoir accès à la fonction publique change les données du problème. Notre optique n'est pas de repérer les situations irrégulières et quoi qu'il en soit, le fichier sera anonymisé très rapidement.

Stéphane JUGNOT a soulevé la question de l'utilisation et de la publication des données recueillies, et j'y suis extrêmement sensible. La déontologie forte que nous devons respecter se situe autant dans le choix des questions que dans leur exploitation a posteriori. Il n'est pas possible d'envisager de ventiler les réponses à la question de la couleur de peau sans un autre éclairage, sans les confronter à l'effet d'autres variables. La déontologie du statisticien nous impose de ne pas publier en mettant ce critère comme étant le premier critère de différenciation qui expliquerait tout. Il s'agit de confronter la force de ce facteur à la force d'autres facteurs. C'est un principe déontologique fort. Je peux vous garantir dès maintenant qu'il n'y aura aucune publication sur le nombre de personnes ayant telle ou telle couleur de peau.

Stéphane JUGNOT

Si les fichiers détails de l'enquête sont diffusés, ces questions y figureront-elles ? En d'autres termes, les résultats seront-ils diffusés largement ou réservés aux chercheurs ?

Stéfan LOLLIVIER

Dans mon esprit, ces résultats n'ont pas vocation à être mis en ligne. Toutefois, il n'appartient pas à la formation de débattre de cela.

Robert ROCHEFORT

Je souhaiterais à mon tour faire quelques observations.

Tout d'abord, je ne crois pas que le fait d'inclure, ou non, ces questions dans l'enquête ait une quelconque influence sur une éventuelle décision politique destinée à faire intervenir des éléments de discrimination positive en France. Il s'agit d'un problème plus large. Par ailleurs, la déontologie nous impose de réfléchir aux conséquences de nos choix, mais je ne suis pas sûr que la non-connaissance soit la meilleure façon de s'assurer que des utilisations avec lesquelles nous ne serions pas d'accord ne se feraient pas.

A mon sens, il y a deux difficultés. Certains regrettent de ne pas avoir pu discuter à l'avance sur le document – d'autres estimant que les informations disponibles autorisaient une discussion en séance. Il y a par ailleurs, semble-t-il, une interrogation assez forte sur la question relative à la couleur de peau ; mais le fait de réserver l'avis sur la couleur de peau ne paraît pas suffire pour que la formation donne solennellement un avis favorable sur l'enquête.

Je vais rendre compte au Bureau du Cnis de cette absence de consensus au sein de la formation, en exposant les principales interrogations sur le déroulé de l'enquête provenant, semble-t-il, de personnes s'exprimant au nom des organisations syndicales. Toutefois, je note que le représentant de la confédération syndicale a davantage insisté sur le problème de méthode avec l'impossibilité de préparer la réunion, tandis que les représentants des organisations syndicales de l'Insee ont formulé des remarques plus techniques, notamment sur le thème de la couleur de peau.

Stéphane JUGNOT

Pour ma part, je ne m'exprimais pas en tant que syndicaliste, n'étant pas syndiqué.

Robert ROCHEFORT

J'en prends bonne note.

Quoi qu'il en soit, j'ignore ce que sera la réaction du Bureau du Cnis. Il est possible que la question soit renvoyée à l'Interinformation se réunissant à l'automne. Le Bureau du Cnis pourrait également décider de reconvoquer une réunion de la formation. Je ne peux vous apporter davantage de précisions.

Toujours est-il que, par respect pour notre travail et d'autant plus que je ne souhaite en aucun cas « passer en force », je vous demande à tous de respecter un principe de confidentialité par rapport à la presse. Il serait en effet regrettable qu'elle soit informée prématurément de nos débats.

Patrick SIMON

J'ajouterais que nous ne sommes pas suffisamment nombreux pour parler de débats intenses. Je comprend le principe d'unanimité évoqué en début de séance. Cela étant, je souhaiterais m'assurer que les organisations syndicales confirment ce qui vient d'être dit en termes d'opposition. Je dis cela au regard de leurs positions écrites, il y a quelques temps, sur ces questions.

Barbara CHRISTIAN

L'avis de la formation est, pour l'heure, suspendu.

Robert ROCHEFORT

Le projet d'avis n'est effectivement pas rendu. Nous aurons à en rediscuter mais j'ignore encore dans quel cadre. Je restituerai le contenu de nos échanges au Bureau du Cnis.

Barbara CHRISTIAN

La question de la préparation du débat est très importante. Nous sommes pour la réalisation de cette enquête, modulo peut être certains thèmes qui nous posent question. Une seule question ne remet

pas en cause toute l'enquête. Mais je comprends que cela puisse enlever de l'intérêt. Il faudrait que nous puissions en discuter collectivement avant de nous prononcer. Nous n'avons pas dans l'idée de nous opposer à la réalisation de l'enquête TeO.

François HÉRAN

Nous ne devons pas ignorer les enjeux de notre débat et de l'avis qui nous est réclamé. Si vous décidiez de faire retirer la question portant sur la couleur de peau de l'enquête, cela marquerait votre opposition définitive à l'introduction d'une telle question dans une enquête de la statistique publique. Est-on fermement opposé à ce qu'une telle question soit un jour posée par la statistique publique, dans le cadre d'une enquête sur la discrimination ? L'enjeu de notre débat est donc très important.

Stéfan LOLLIVIER

Le Comité du label doit se réunir la semaine prochaine. L'autorisez-vous à débattre de ces questions, sachant que si l'assemblée plénière ne donne pas son accord, ces questions disparaîtront du questionnaire ?

Barbara CHRISTIAN

Absolument.

IV. PROJET D'AVIS DE LA FORMATION POUR 2008

Robert ROCHEFORT

Je cède maintenant la parole à Françoise DUSSETT pour qu'elle nous donne lecture du projet d'avis de la formation pour 2008, privé des références aux questions sensibles de l'enquête TeO.

La formation propose le [projet d'avis](#) ci-après, qui sera soumis à la prochaine Assemblée plénière du Cnis.

Merci à tous. Nous continuerons à travailler sur les questions sensibles sur l'identité et l'origine.

La séance est levée à 18 heures 10.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le 1^{er} septembre. (cnis@insee.fr - 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte sur le site du CNIS.

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Démographie, conditions de vie le 24 mai 2007
sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis en fin d'année 2007

1. Le Conseil se félicite des bonnes conditions de réalisation de la première enquête nationale de victimation qui permettra de mieux appréhender le sentiment d'insécurité, les profils des victimes et la réalité de la criminalité sur le territoire national. Il suivra avec attention la diffusion des résultats. Il encourage l'Observatoire National de la Délinquance à poursuivre au maximum l'exploitation des sources administratives afin de fournir une information plus finement localisée sur la délinquance et la sécurité.
2. Le Conseil soutient la construction du nouveau dispositif d'information statistique du ministère de la Justice qui améliorera la qualité des indicateurs statistiques produits. Il souhaite être tenu informé régulièrement de l'avancement du nouveau répertoire général civil comme de la construction de l'infocentre pénal à partir des données collectées auprès des tribunaux de grande instance.
3. Le Conseil prend acte du bon déroulement de la collecte de la quatrième enquête de recensement. Il suivra avec intérêt les discussions de la formation statistique locale autour du plan de diffusion des synthèses statistiques détaillées au niveau communal et infra communal à la fin du premier cycle de cinq ans.
4. Le Conseil soutient la rénovation de l'indice des prix dans les DOM avec les outils nécessaires à la publication d'indices locaux. Il encourage les travaux visant à établir des comparaisons partielles de prix entre la métropole et les DOM qui s'inscrivent dans le cadre d'une amélioration globale de l'information statistique en Outre Mer.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Avis sur le programme statistique 2007 et sur le programme à moyen terme de la formation Démographie, conditions de vie
- Fiches de présentation d'enquêtes pour avis d'opportunité
- Avant-projet de programme statistique 2008

L'avant-projet de programme statistique 2008 de la formation est disponible sur le site : <http://www.cnis.fr>, à la rubrique Agenda, Formation « Démographie, conditions de vie », réunion du 24 mai 2007.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête répondant à une demande européenne

Enquête de conjoncture auprès des ménages et micro plate formes associées..... 38

Autres enquêtes

Univers culturels des enfants et des adolescents - 4^{ème} vague 39

Module « Violences sensibles » de l'enquête de victimation 2008 40

Enquête Emploi du temps 2009 41

Enquête auprès des opérateurs de téléphonie mobile..... 42

Paris, le 6 juillet 2007 - N° 157 /D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête de conjoncture auprès des ménages CAMME et micro plate formes associées

Programme : 2008 à 2012

Émetteur : INSEE - Direction des Statistiques Démographiques et Sociales. Département des ressources, des prix et des conditions de vie des ménages. Division Conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 24 mai 2007, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête de conjoncture auprès des ménages - CAMME - et micro plate formes associées.

Cette enquête a pour objectif de fournir une aide au diagnostic conjoncturel de l'économie française et européenne. Elle répond à une demande de la commission européenne qui intègre depuis 1972 l'enquête CAMME parmi les 11 enquêtes de conjoncture réalisées par l'Insee au sein du Système Européen Harmonisé des enquêtes de conjoncture. Elle permet également, par ajout d'une vingtaine de questions sur des sujets variables de répondre à des besoins ponctuels.

Parmi les thèmes abordés on peut citer, pour l'enquête CAMME, l'opinion que se font les ménages, résidant en métropole, sur la conjoncture économique générale de la France (situation économique générale, chômage, inflation), sur leur situation financière personnelle, leurs intentions en matière d'épargne et d'achats de biens d'équipements. Pour ces différents thèmes on demande l'opinion des ménages sur l'évolution passée et l'évolution future (sur une période de douze mois avant et après la date d'interrogation).

Le cas échéant peut être ajoutée un mois donné, une micro plate-forme de 20 questions maximum, non obligatoire, sur des sujets très variables.

L'enquête aura lieu chaque mois à partir de 2008 auprès de ménages ordinaires équipés d'une ligne de téléphone fixe et résidant en France métropolitaine. Les ménages sont interrogés trois mois de suite, l'échantillon mensuel global est constitué d'environ 2 600 numéros. La collecte est réalisée par téléphone, avec une durée moyenne de questionnement comprise entre 13 minutes (1^{ère} interrogation) et 8 minutes (2^{ème} et 3^{ème} interrogations). La présence d'une plate-forme augmente la durée d'enquête au maximum de 8 minutes supplémentaires en moyenne.

Les résultats seront publiés dans les *Informations rapides* chaque fin de mois en France. Des tableaux sont envoyés également chaque mois à la Commission européenne.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 6 juillet 2007 - N° 158/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Univers culturels des enfants et des adolescents Vague 4 du panel

Programme : 2008

Émetteur : Département des études, de la prospective et des statistiques / Ministère de la Culture et de la Communication

Au cours de sa réunion du 24 mai 2007, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête Univers culturels des enfants et des adolescents - 4^{ème} vague du panel.

L'enquête a déjà été réalisée à trois reprises en 2002, 2004 et 2006. La prolongation du panel 1997 par l'Éducation Nationale a donné lieu à la prolongation de la convention d'échanges de services statistiques qui lie le Ministère de la Culture et de la Communication au Ministère de l'Éducation Nationale pour l'utilisation de ce panel pour une 4^{ème} et dernière observation, programmée en 2008.

Cette enquête a pour objectif d'observer les modifications longitudinales des comportements culturels. Il s'agit de prendre en compte la combinaison et le poids relatif des différents facteurs intervenant dans le processus de vieillissement de la «jeunesse». Elle est réalisée à l'initiative du ministère de la culture et de la communication.

Parmi les thèmes abordés on peut citer la fréquentation des équipements culturels, les pratiques amateurs, les consommations domestiques, les usages des médias.

La 4^{ème} vague du panel aura lieu entre avril et juillet 2008 auprès des enfants du panel 1997 (initialement, 9 600 enfants entrés en CP en 1997) de l'Éducation nationale et de leurs familles. La collecte sera réalisée par voie postale, avec une durée de questionnement de 40 minutes au maximum.

Les résultats seront diffusés dans un numéro de *Culture Etudes* (une synthèse) et dans une publication à la Documentation Française.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 6 juillet 2007 - N° 159 /D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Module « Violences sensibles » de l'enquête de victimation « cadre de vie et sécurité 2008 »

Programme : 2008

Émetteur : Institut National des Hautes Études de Sécurité - Observatoire national de la délinquance (OND).

Au cours de sa réunion du 24 mai 2007, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet de module « Violences sensibles » de l'enquête de victimation « cadre de vie et sécurité 2008 ».

Cette enquête a pour objectif de mesurer la prévalence, la multi-victimation, le taux de plainte ainsi que les conséquences de toute nature des faits de violences sexuelles et des faits de violences au sein du ménage et de connaître le profil socio-démographique des victimes. Elle complète le questionnaire individuel de l'enquête de victimation « cadre de vie et sécurité » qui porte notamment sur les autres types de violences physiques (vols avec violences, violences physiques hors vols, hors personnes vivant avec l'enquêté et hors violences sexuelles). Elle répond à une demande du conseil d'orientation de l'OND et du ministère de l'Intérieur.

Les thèmes abordés sont d'une part les violences sexuelles subies par la personne enquêtée quel qu'en soit l'auteur, et d'autre part les faits de violences qu'elle a subis au sein du ménage.

L'enquête aura lieu en janvier et février 2008 auprès des personnes de 18 à 75 ans interrogées pour l'enquête annuelle de victimation. Il s'agit d'un questionnaire auto-administré par l'intermédiaire d'un bande audio transmise par casque et d'un clavier d'ordinateur portable.

Le temps de réponse varie selon les événements vécus par l'enquêté. En l'absence de violences subies au cours des 24 derniers mois, le questionnaire dure quelques minutes. En cas de victimations multiples, il peut dépasser 10 minutes. L'impact psychologique sur la personne enquêtée est pris en compte : le dispositif prévoit une permanence téléphonique d'information sur l'enquête et d'orientation vers des associations d'aides aux victimes.

Le dispositif d'enquêtes de victimation, et donc le module 2008, est élaboré et réalisé sous la direction d'un comité de supervision réunissant autour de l'OND et de l'INSEE des représentants de différents administrations (intérieur, défense, justice, équipement et transports, éducation nationale, délégation à la ville, service des droits des femmes). Il s'est en outre doté d'un comité scientifique rassemblant des sociologues et des économistes de la délinquance, spécialistes des enquêtes de victimation.

Ce module d'enquête permettra d'alimenter le rapport annuel de l'OND dans sa partie consacrée aux violences sexuelles et aux violences intra familiales.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 6 juillet 2007 - N° 160 /D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ
Enquête Emploi du temps 2009

Programme : 2009

Émetteur : Insee - département des Prix, Revenus et Conditions de Vie des Ménages (PRCVM)

Au cours de sa réunion du 24 mai 2007, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête Emploi du temps 2009.

Cette enquête, dont la dernière édition date de 1998, a pour objectif de collecter des données sur la façon dont les individus organisent leur temps. Elle inclut pour la première fois un module "Décision dans le couple" consacré aux modes de décisions (DDC) au sein des ménages. Cette enquête est réalisée à l'initiative du département PRCVM. Elle vise à répondre aux interrogations de différents organismes (Drees, Dares, DEPP, ...) et de la communauté académique (économistes, sociologues).

Parmi les thèmes abordés on peut citer la séquence des activités des individus dans une journée donnée ; les caractéristiques socio-économico-démographiques des enquêtés ; la répartition des tâches professionnelles et domestiques ; et pour un sous échantillon les modes de prise de décision (discussions, négociations) au sein des couples ; les écarts de ressources entre les conjoints ; la gestion des ressources personnelles et communes.

L'enquête aura lieu en six vagues au cours de l'année 2009, auprès de ménages ordinaires et leurs membres en France métropolitaine. Elle vise 8 000 ménages répondants environ. La collecte sera réalisée en deux visites, en face à face par enquêteur. La durée de questionnement à la 1^{ère} visite sera d'environ 50 mn et de 20 mn pour la seconde, sauf pour un sous-échantillon de 2 500 couples interrogé sur le module DDC pendant 40 mn.

Les résultats seront diffusés sous forme de tableaux actualisant les indicateurs publiés sur le site de l'Insee, les publications issues de l'enquête seront mises en ligne. Les résultats seront également transmis à Eurostat dans le cadre du projet de base européenne harmonisée sur les emplois du temps.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 6 juillet 2007 - N° 161 /D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des opérateurs de téléphonie fixe, de téléphonie mobile et des fournisseurs d'accès à Internet sur les profils de consommation

Programme : 2008 à 2012

Émetteur : Insee, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales : Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages, Division des Prix à la Consommation

Au cours de sa réunion du 24 mai 2007, la formation Démographie, conditions de vie a examiné le projet d'enquête auprès des opérateurs de téléphonie fixe, de téléphonie mobile et des fournisseurs d'accès à Internet sur les profils de consommation.

Cette enquête a pour objectif de fournir les informations indispensables à la mesure de l'évolution mensuelle des prix des services de télécommunications offerts aux ménages grâce à l'observation de leur comportement de consommation (les prix, de type « tarifs » ne posant pas de problème de collecte) ; et d'observer et suivre annuellement le comportement de consommation des ménages en service de télécommunications.

Parmi les thèmes abordés on peut citer les caractéristiques du comportement de consommation des ménages en services de télécommunications :

- Téléphonies fixe et mobile : type d'engagement, durée mensuelle de consommation, répartition des plages horaires, réseaux appelés, répartition de la clientèle ainsi stratifiée par types de produits ...
- Accès Internet : nombre d'abonnés anciens et nouveaux (respectivement depuis plus et moins d'un an, nombre d'abonnés par type d'offre proposée (bas débit, haut débit) ...

L'enquête a lieu chaque année en janvier auprès des opérateurs proposant des services aux ménages : France Télécom pour la téléphonie fixe, les trois principaux opérateurs proposant des services de téléphonie mobile et les quatre principaux fournisseurs d'accès à Internet. Elle se fait par l'envoi postal d'un questionnaire aux opérateurs en décembre de l'année N-1.

Les données à transmettre ont été définies en collaboration avec les opérateurs de téléphonies fixe et mobile (bilatéralement puis collectivement) et le seront en collaboration avec les fournisseurs d'accès à Internet.

L'indice de prix des services de télécommunications sera diffusé dans le cadre de l'IPC (modes de diffusion habituels). Un retour d'information aux opérateurs et fournisseurs d'accès enquêtés sera assuré (indice global et individuel). Des études présentant l'analyse des résultats sur les prix et le comportement de consommation des ménages sont réalisées par la division « Prix à la consommation » (support envisagé : *Insee première*).

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.